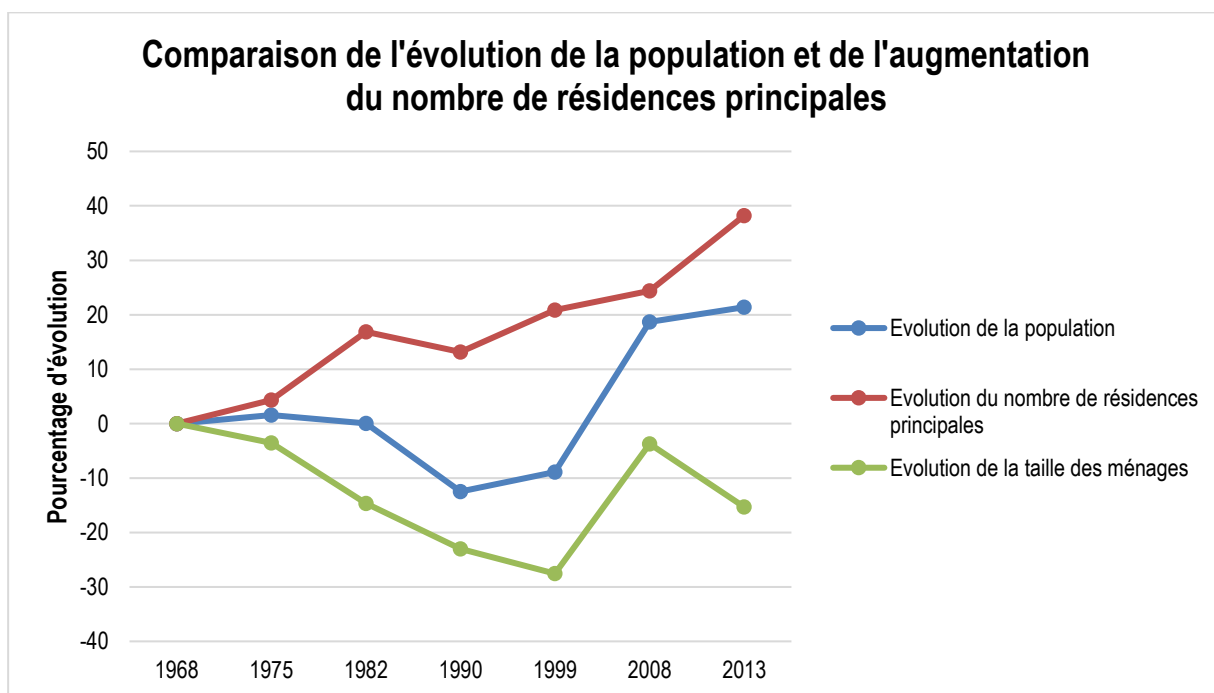


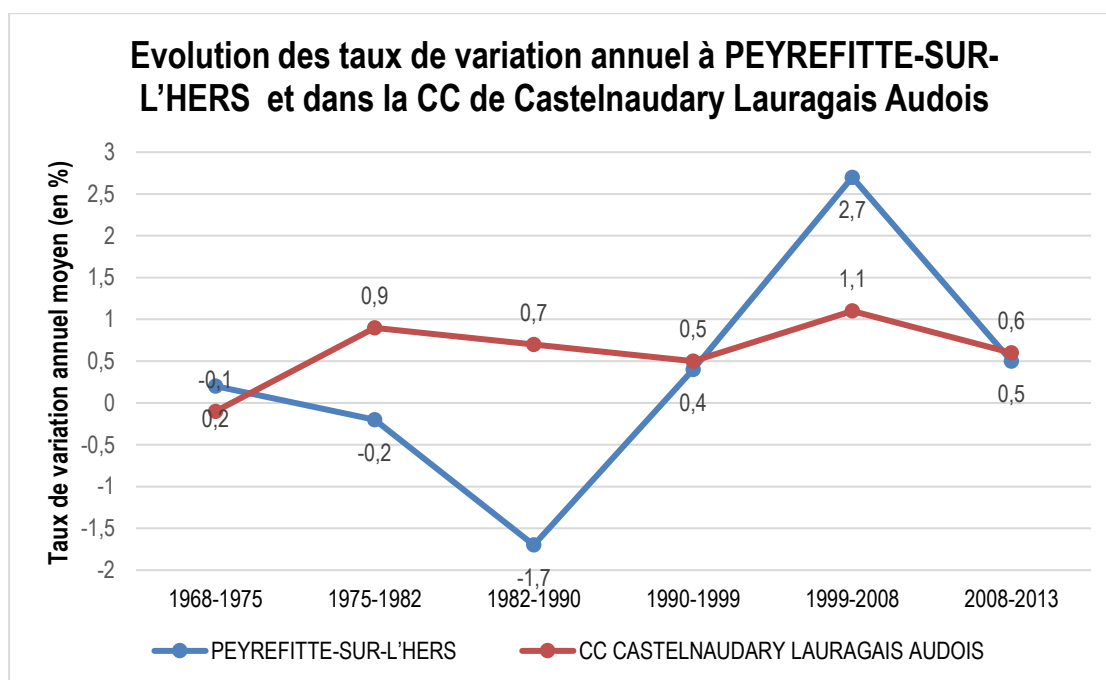
- La moyenne des personnes par ménage a diminué entre 1968 et 2014. Elle est passée de 2,8 personnes/ménage à 2,3 personnes/ménage. Toutefois, entre 1999 et 2009, la taille des ménages de la commune a augmenté.
- En utilisant comme donnée de base l'année 1968, le graphique ci-dessous permet de comparer l'évolution de la population avec l'évolution du nombre de résidences principales.
- Les courbes de la population et du nombre de personnes par ménage semblent avoir des tendances similaires entre 1968 et 2014 alors que la courbe du nombre de résidences principales semble être en constante augmentation.
- On constate que le cercle familial semble s'être maintenu à PEYREFITTE-SUR-L'HERS au fil des décennies même s'il a connu une diminution certaine du nombre de personnes par ménage depuis 1968. En effet, le nombre de personnes par ménage en 1968 était de 2,8, alors qu'en 2013, ce chiffre est encore de 2,3. Cette baisse peut s'expliquer par différents phénomènes :
 - la décohabitation : certains jeunes quittent leurs parents pour s'installer seuls ou à deux au sein du ban communal ou à l'extérieur,
 - l'augmentation des foyers monoparentaux,
 - le vieillissement de la population.
- Aucune donnée communale ne permet de faire une analyse de la taille des ménages liée aux récentes installations sur le territoire.

Source : INSEE

La diminution du nombre de personnes par ménage, s'explique par le phénomène de desserrement des ménages, généralisé sur le territoire national.



La commune dans son environnement



Évolution comparée

- L'évolution comparée de la population entre la commune de PEYREFITTE-SUR-L'HERS et celle de la communauté de communes de Castelnaudary Lauragais Audois montre que la commune a un taux de variation annuel qui présente des variations semblables à celui de la communauté de communes à l'exception des périodes 1968-1975 et 1990-1999 ; à noter que les variations de la commune sont plus accentuées.
- Le taux de variation annuel de la commune est moins constant que celui de la communauté de communes. Les variations sont plus prononcées sur la commune de PEYREFITTE-SUR-L'HERS.
- La commune possède une attractivité légèrement inférieure à la communauté de communes sur la période 2008-2013.

	Population en 2008	Population en 2013	Variation annuelle 2008-2013 (%)
PEYREFITTE-SUR-L'HERS	74	76	+0,5%
Communauté de communes de Castelnaudary Lauragais Audois	25 276	26 090	+ 0,6%
Département de l'Aude	349 237	364 877	+ 0,9%

Source : INSEE

- La communauté de communes regroupe en 2013, 26 090 habitants. La population de la commune en représente donc 0,29 %.
- Dans l'ensemble du département, la population est passée de 349 237 habitants en 2008 à 364 877 habitants en 2013.

Dans l'ensemble, la commune de PEYREFITTE-SUR-L'HERS est moins dynamique que la communauté de communes en 2013.

Logement et habitat

Typologie de logements

	2009	2014
Ensemble des logements	46	46
Résidences principales	30	33
Part dans l'ensemble des logements en %	65.2%	71.7%
Résidences secondaires et logements occasionnels	11	13
Logements vacants	5	0

- En 2014, le parc de logement se compose de 46 résidences dont 33 en résidences principales. La commune a enregistré 1 logement supplémentaire depuis 2008.
- Selon l'INSEE, la commune ne compte aucun logement vacant en 2014. Cette vacance a disparue depuis 2009 puisque l'INSEE avait alors évalué la vacance à 5 logements.
- Un taux minimal de logements vacants estimé à 5% est nécessaire et inévitable dans une commune, permettant la rotation des ménages, le temps de vente ou de rénovation d'un logement. Le taux observé de 0,0% montre que les capacités de logement de la commune sont exploitées au maximum. Cela démontre aussi que le marché du logement à PEYREFITTE-SUR-L'HERS est relativement tendu puisque l'accueil de nouveaux habitants nécessite obligatoirement de nouvelles constructions. La vacance est souvent indépendante des volontés communales.
- Les chiffres de la vacance sont liés à trois facteurs principaux : une absence de volonté de vente ou de location du propriétaire, à l'absence de locataire au premier janvier, ou encore à une offre inadaptée (ex : maisons anciennes nécessitant travaux).
- En 2014 il existe 13 résidences secondaires à PEYREFITTE-SUR-L'HERS.

Même si ce type de logements n'apporte pas de population nouvelle à la commune, il permet l'entretien du parc ancien et donc un maintien du cadre de vie de la commune.

Mode d'occupation des logements

- En 2014, la majorité des résidences principales est occupée par leur propriétaire (65,6 % des logements). Le nombre de locataires est en augmentation puisqu'il représentait 25,0 % des logements en 2009 contre 31,3 % en 2014 (soit 10 logements).
- Il n'y a aucun logement social implanté dans la commune, et 1 logement de fonction est comptabilisé.

Morphologie des logements

- En 2014, 48 % des résidences principales ont cinq pièces ou plus, soit 16 logements.
- En 2014 ; 3 logements comptent 2 pièces, 7 logements comptent 3 pièces, et 6 logements comptent 4 pièces.

Les besoins actuels tendent vers des logements plus réduits, comme les 3 pièces pour les jeunes ou les jeunes couples souhaitant s'installer. Ce type de logement permet le maintien des 15-29 ans, de plus en plus présents à PEYREFITTE-SUR-L'HERS.

La prédominance des grands logements donne une image du village où le locatif de petite taille reste encore une forme peu présente.

- Il existe 1 appartement contre 45 maisons sur la commune. Le parc de logement de la commune se compose donc essentiellement de maisons individuelles.

Il est important de diversifier l'offre de logements puisqu'elle permet de favoriser le parcours résidentiel sur la commune.

Le marché locatif doit donc être maintenu.

Offre d'habitat mixte

- Le développement de ce type d'offre s'appuie sur différentes stratégies en termes de construction :
 - En fonction des opportunités, la commune peut opter pour des opérations de réhabilitations et de rénovations d'anciens bâtiments.
De telles opérations ont l'avantage de participer à la mise en valeur du patrimoine architectural de PEYREFITTE-SUR-L'HERS.
 - En complément des opérations de réhabilitation, de nouveaux petits collectifs peuvent être construits.
- Si un effort architectural est fait concernant le volume, le bardage, les couleurs de façades et les plantations extérieures, les collectifs modernes peuvent parfaitement s'intégrer dans le paysage urbain traditionnel d'un village.
- Le problème est que les collectifs ont tendance à s'ériger en hauteur plutôt qu'en largeur, alors que les grands volumes horizontaux sont plus fréquents dans notre paysage urbain (corps de ferme par exemple). C'est pourquoi, les maisons accolées s'intègrent mieux dans le tissu urbain.

Calcul du «point mort»

- Le point mort est le seuil minimal de logements à réaliser pour maintenir le niveau démographique communal sur une période donnée. Il s'agit donc, dans cette première phase, de connaître les besoins en termes de logements pour ne pas perdre de population. En effet, si les effectifs de population ne variaient pas, les changements de modes de vie et l'évolution du parc de logements entraîneraient une nécessité plus ou moins grande de construire de nouvelles habitations.
- Dans les calculs ci-après, cette nécessité de logements est exprimée en valeurs positives ou négatives selon qu'il s'agisse d'une augmentation ou d'une baisse du besoin.

Les critères d'analyse :

Pour pouvoir obtenir le point mort, il est nécessaire de tenir compte de trois critères :

- le renouvellement du parc : ce concept prend en considération l'évolution des constructions, aussi bien sous l'angle de leur état (destruction, insalubrité...) que sous celui de leur vocation (changement de destination des bâtiments). Ainsi, si un ancien commerce demeure vacant et qu'il est transformé en résidence principale, il contribuera à faire baisser les besoins en termes de logement puisqu'il permettra d'accueillir un ménage. Le renouvellement du parc a donc une influence sur les besoins en termes de logement.

- la variation des résidences secondaires et des logements vacants : ce critère consiste à analyser l'augmentation ou la diminution de ce type de logements et leur influence sur les besoins. En effet, si un logement vacant devient résidence principale, il contribuera à faire baisser le besoin en logement.
- le desserrement de la population : ce concept consiste à considérer qu'une variation de la taille des ménages des résidences principales entraîne une évolution des besoins en logement. En effet, les modes de vies évoluant (divorces, départs des jeunes du foyer familial....), le nombre de personnes par logement change. Si on considère que l'effectif de la population reste stable, l'évolution de la taille des ménages entraîne une augmentation ou une diminution du besoin en logement. Par exemple, la décohabitation d'une population donnée tend à créer un besoin en logements.

La méthode de calcul :

- Les calculs sont systématiquement basés sur deux temps (T0 et T1) pour pouvoir analyser une évolution.
- (A) Le renouvellement :
Il s'agit d'ajouter au parc total de logements existants au moment T0 le nombre de nouvelles constructions (nombre de permis de construire à usage d'habitation). On obtient ainsi le parc total théorique de logements existants au moment T1. Le nombre de logements réels au moment T1 devrait donc correspondre à ce calcul. Or on peut constater qu'au moment T1, les valeurs du parc total théorique et du parc total réel sont différentes. Une simple soustraction du parc total réel au parc total théorique permet donc d'obtenir la valeur des logements renouvelés. Cependant, il ne faut pas oublier que le calcul détermine un besoin : les valeurs positives ou négatives expriment donc une augmentation ou une diminution du besoin en logements engendré par le renouvellement.
- (B) la variation :
Ici, la simple addition entre les évolutions des variations des résidences secondaires et des logements vacants permet d'exprimer le besoin en logement engendré. Toutefois, il est important de comprendre qu'un changement de statut d'un de ces deux types de logements sera considéré au bénéfice des résidences principales. Même si d'autres cas de figure sont possibles, celui-ci reste le plus fréquent et sera donc privilégié.
- © le desserrement :
En divisant la population des résidences principales de T0 par la taille des ménages à T0 on obtiendrait en toute logique le nombre de ménages en résidences principales à T0. Mais en remplaçant dans cette formule la taille des ménages à T0 par celui à T1, on obtient, pour une population stable, le nombre de résidences principales total théorique nécessaire à T1. En soustrayant le nombre de résidences principales à T0 à la valeur obtenue précédemment, on obtient le besoin en résidences principales créées.
- Calculer le point mort revient ensuite à faire l'addition de l'ensemble des besoins créés par les trois critères présentés. La formule est donc tout simplement $A + B + C$. La valeur est là aussi exprimée en besoin de logements.
- Le point mort est une valeur théorique, considérant que la population reste stable. Or, cette dernière évolue. L'effet démographique mesure, lui, la consommation de logements due uniquement à l'augmentation de la population. Il est donc égal à la différence entre le point mort et le nombre de logements construits.

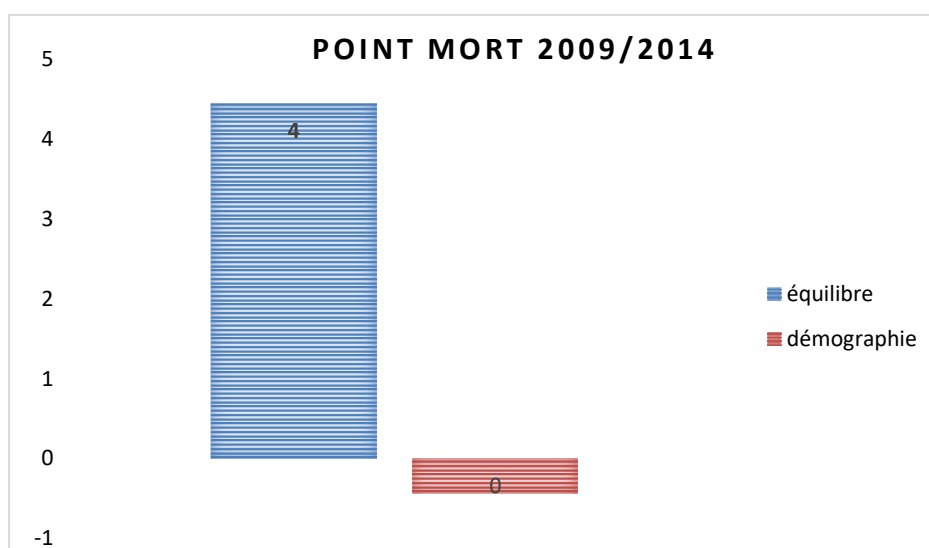
Le point mort de la période 2009 / 2014 :

Tableau point mort PEYREFITTE-SUR-L'HERS 2009/2014							
	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Total logements	Constructions neuves	Population	Taille des ménages

2009	30	11	5	46	/	76	2.6
2014	33	13	0	46	/	75	2.3
2009/ 2014	+3	+2	-5	-	4	-1	-0.3

A/ Renouvellement	4
B/ Variation	-3
C/ Desserrement	3
Point mort	4

- Le point mort de PEYREFITTE-SUR-L'HERS sur la période 2009/2014 est positif.



Contexte économique

Population active

- La commune de PEYREFITTE-SUR-L'HERS fait partie de la zone d'emploi de TOULOUSE.
- La population active en 2013 représente 42,1 % de la population communale et 63,3 % de la population des 15 – 64 ans.

POPULATION PAR STATUT EN 2013	
Statut	Ensemble
Actifs ayant un emploi	49%
Chômeurs	14.3%
TOTAL	63.3%

2014	Dans la commune	Dans une commune autre que la commune de résidence
Nb d'actifs travaillant...	6	18
% d'actifs travaillant...	25,0	75,0

- La commune est concernée par les migrations pendulaires, puisque 19 personnes sur 25 travaillent hors de la commune en 2014. 6 actifs disposent d'un emploi sur la commune.
- Les principaux lieux de travail sont CASTELNAUDARY et TOULOUSE.

Le nombre important de déplacements quotidiens s'explique ensuite par un manque de postes, d'entreprises et de commerces dans la commune, chose assez normale pour une commune de cette taille, ainsi que par la plus grande tolérance aux déplacements sur des distances de plus en plus longues.

Les habitants se déplacent donc pour beaucoup vers les pôles principaux offrant des emplois et génèrent de ce fait des nuisances liées aux déplacements.

Catégories d'emplois

- Plus de 70,8% des actifs de la commune sont des salariés, ce qui représente 17 personnes.
- Le nombre de personnes actives ayant un contrat à durée indéterminée est plutôt déséquilibré entre les hommes et les femmes actives, les hommes présentant une part plus importante de ces emplois (respectivement 66,7% et 50,0%).

- Globalement, la situation de travail de la population de PEYREFITTE-SUR-L'HERS est assez stable, avec un nombre raisonnable de contrats à durée déterminée (1 personne) et aucun intérimaire et aucun emploi aidé.

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	12	100	12	100
<i>Salariés</i>	9	75,0	8	66,7
<i>Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée</i>	8	66,7	6	50,0
<i>Contrats à durée déterminée</i>	1	8,3	2	16,7
<i>Intérim</i>	0	0,0	0	0,0
<i>Emplois aidés</i>	0	0,0	0	0,0
<i>Apprentissage - Stage</i>	0	0,0	0	0,0
<i>Non-Salariés</i>	3	25,0	4	33,3
<i>Indépendants</i>	3	25,0	4	33,3
<i>Employeurs</i>	0	0,0	0	0,0
<i>Aides familiaux</i>	0	0,0	0	0,0

Services et activités économiques

Tissu des entreprises

- PEYREFITTE-SUR-L'HERS possède :
 - 3 entreprises sur son territoire ; 1 dans le secteur de la construction et 2 dans le secteur des services aux particuliers
- 2 entreprises agricoles sont recensées sur la commune.

Tissu associatif

- La commune dispose d'une association :
 - Comité des Fêtes

Services administratifs et équipements

- Les services publics existants sont la mairie, l'église et le cimetière.
- Il n'y a pas d'école à PEYREFITTE-SUR-L'HERS. Les élèves de maternelle et primaire doivent se rendre à PAYRA SUR L'HERS.

Capacités de stationnement

La commune ne dispose que très peu d'espaces publics de stationnement sur son territoire, quelques places en accès libre depuis la départementale au niveau du centre bourg signalée par un panneau.

Transports en commun

La commune ne dispose sur son territoire de :

- Transports scolaires de BELPECH à CASTELNAUDARY (pour le secondaire)
- Transports scolaires de l'école de PAYRA SUR L'HERS (pour l'école communale).
- Réseau Audelignes géré par le Conseil Départemental. La ligne 2 permet de rejoindre Belpech, Salles-sur-l'Hers et Castelnaudary.

Ces différents équipements assurent un certain dynamisme communal et une vie sociale développée.

Les réseaux

Eau potable

Le gestionnaire du réseau est VEOLIA. Aucune difficulté n'a été soulevée.

Sécurité incendie

Le gestionnaire du réseau est le Service Départemental Incendie et Secours de SALLES-SUR-L'HERS.

Assainissement

- Le gestionnaire du service est la communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois .
- La STEP communale a été créée en 2003.
- L'assainissement individuel est géré par le service SPANC de la Communauté de Communes.

Electricité/gaz

Le gestionnaire du réseau électrique et gaz est ERDF.

Le réseau ne présente pas problème.

Déchets

Le ramassage des ordures ménagères est géré par la communauté de communes (CCCLA) et la commune bénéficie du tri sélectif. Le ramassage des ordures ménagères s'effectue 1 fois par semaine et le tri sélectif 1 fois par semaine. La déchetterie la plus proche est celle de SALLES-SUR-L'HERS. Il existe des points d'apports volontaires.

Technologie de l'information et de la communication (TIC)

Le développement des infrastructures numériques à haut débit est à l'heure actuelle un enjeu majeur pour l'ensemble des territoires. L'objectif national est d'aboutir en 2025, à une couverture de l'ensemble du territoire par du haut débit.

Actuellement le territoire communal a accès à l'ADSL. La qualité du réseau est insuffisante sur l'ensemble de la commune.

Contexte physique

Topographie

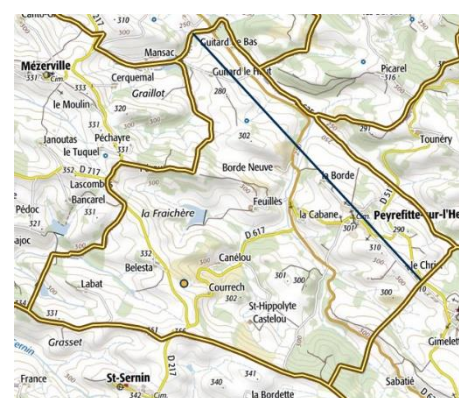
- Le relief joue un rôle important dans la commune :
 - il est le rappel du contexte géologique du secteur,
 - il explique l'occupation des sols,
 - il joue un rôle dans l'aménagement du territoire, notamment dans le repérage des sites sensibles d'un point de vue paysager et environnemental.
- La topographie

PROFIL ALTIMÉTRIQUE



- L'altimétrie Est-ouest de la commune varie entre 330m et 260m. Le bourg se situe à une altitude de 300 m.

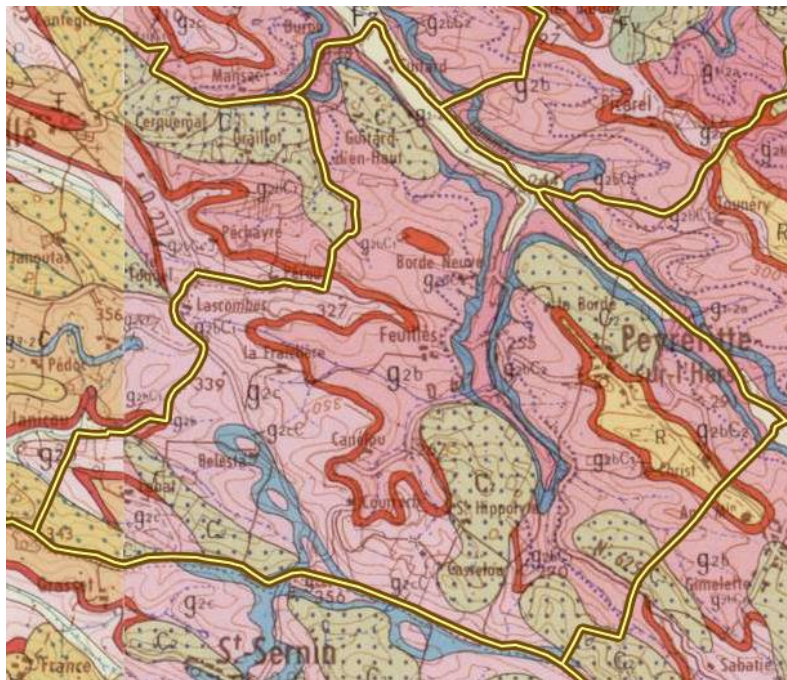
PROFIL ALTIMÉTRIQUE



L'altitude du territoire en orientation Nord-Sud varie de 305m en point haut à 240m en point bas.

Géologie

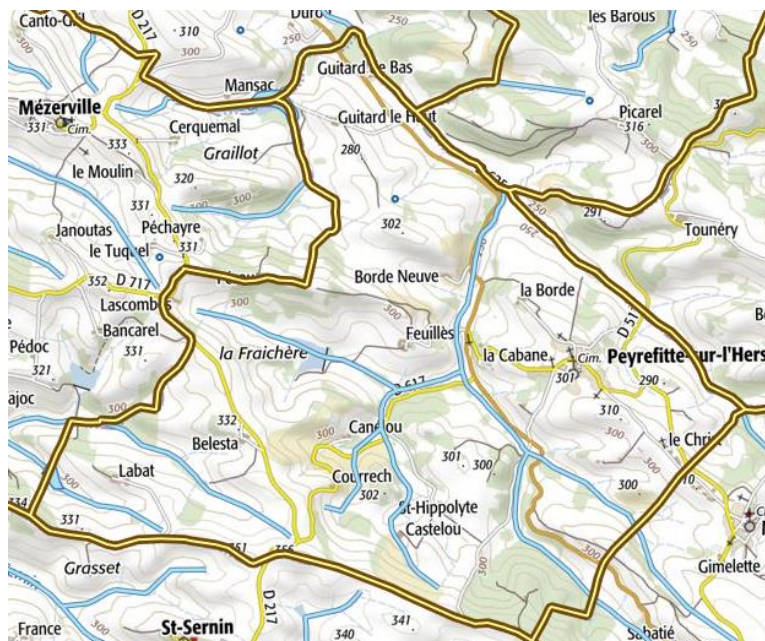
- La géologie observée à l'échelle communale est principalement marquée par des formations datant de l'Oligocène (rose, rouge et bleu sur la carte). Ces formations sont essentiellement des roches sédimentaires de type molasse ou marne accompagnés d'éléments calcaires. On notera aussi la présence d'alluvions dans les fonds de vallées et d'éluvions sur les crêtes de part et d'autre du bourg.



Principales formations géologiques

Hydrologie

- Le ruisseau de Salet arrive par l'Est de la commune pour aller rejoindre le ruisseau de Millet, puis celui de Feuillé qui va remonter vers le Nord et une autre partie continuer vers l'Ouest. D'autres cours d'eau, notamment intermittents, sont également présents.
- Ces cours d'eau peuvent engendrer des zones humides sur le ban communal. Celles-ci sont principalement concentrées le long des deux cours d'eau ainsi que des eaux souterraines.



Hydrologie de LES PEYREFITTE-SUS-L'HERS

Etendues et Cours d'eau **Climatologie**

- Le climat de l'Aude est un climat à dominante méditerranéenne. L'automne est caractérisé par des orages violents et rapides. L'été est souvent chaud et sec ce qui est favorable à la culture de la vigne et de l'olivier.
- Mais le département est plus contrasté. Dans le Nord, la Montagne Noire, et dans le Sud, le pays de Sault, sont des climats à dominante montagnarde avec des températures parfois très basses en hiver. Dans l'Ouest, le climat est à dominante aquitaine avec des précipitations plus importantes tandis que dans l'Est le climat est purement méditerranéen. Dans le centre — régions limouxine, carcassonnaise et du Razès — le climat est dit intermédiaire avec des expositions importantes aux vents.
- Les vents sont souvent présents dans l'Aude. C'est l'un des départements français les plus venteux avec 300 à 350 jours de vent par an³. Ce phénomène est essentiellement dû aux reliefs nord et sud qui forment un couloir. Du nord-ouest souffle le cers, appelé tramontane en Catalogne ou mistral en Provence. C'est un vent de terre, sec, violent et froid en hiver. De l'est souffle le marin qui devient l'autan au-delà de Castelnaudary et en pays toulousain. Il est chaud et humide et provient de la mer. Ces vents réguliers ont permis d'installer des parcs d'éoliennes comme à Avignonet-Lauragais.

Précipitations

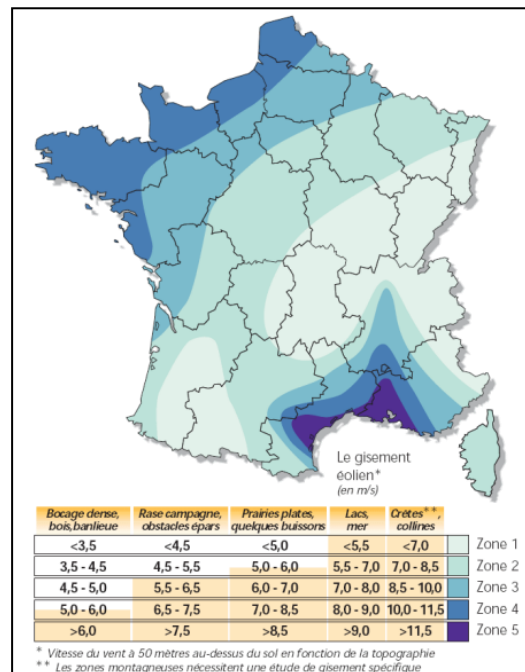
- Dans la presque totalité des lieux audois de relevés pluviométriques, c'est lors des mois d'hiver que les précipitations sont maximales. L'Ouest audois connaît généralement des pluies soutenues au printemps avec un maximum en mai alors que l'Est audois n'est généralement que peu arrosé au printemps mais davantage en automne. A ces précipitations peuvent s'ajouter, sur les reliefs, des orages d'été variables d'une année à l'autre.
Par vent marin, certaines pluies liées à des dépressions circulant sur des trajectoires méridionales, peuvent être extrêmement violentes. Elles concernent principalement les régions cotières, les reliefs des Corbières et le versant sud de la Montagne Noire, touché aussi parfois par des orages cévenols. L'essentiel du total des pluies annuelles peut tomber en quelques heures et être à l'origine d'inondations, comme celles de novembre 1999, et de destructions importantes.
- La commune de LES PEYREFITTE-SUR-L'HERS a connu 455 millimètres de pluie en 2015, contre une moyenne nationale des villes de 691 millimètres de précipitations.

Températures

- La température moyenne annuelle observée en 2015 dans le département est supérieure à la moyenne nationale (entre 2 et 4°C au –dessus).

L'ensoleillement

- Dans l'Aude, l'ensoleillement se situe au-dessus de la moyenne nationale. Le rayonnement solaire représente entre 4 et 4,8 kWh/m² par jour. L'installation de dispositifs de production d'énergie solaire peut donc être une réelle opportunité dans cette région.
- LES PEYREFITTE-SUR-L'HERS bénéficie d'un ensoleillement d'environ 2 300 heures par an. *L'ensoleillement des constructions doit donc être préservé en évitant les effets d'ombre des constructions voisines ou de végétation trop abondante.*



Le potentiel éolien

- Ce potentiel est plutôt fort à PEYREFITTE-SUR-L'HERS selon les données nationales (vitesse du vent à 50 mètres au-dessus du sol).
- Ces données sont à nuancer car la vitesse du vent est liée aux caractéristiques locales.

Diagnostic écologique

La cartographie de l'occupation du sol a été effectuée sous SIG (Système d'Information Géographique). Les milieux naturels, urbains ou agricoles ont été digitalisés sous forme de polygones par habitats avec leur limite, leur superficie, leur linéaire permettant ainsi de disposer d'un état initial de l'environnement mais également d'un outil de suivi pour le PLU.

Occupation du sol et matrice écologique

Surface (ha)	Proportion	Intitulé	Linéaire (km)
1,71	0,26%	Bâti	
56,97	8,53%	Boisement de feuillus	17,52
10,89	1,63%	Boisement mélangés ou mixtes	3,39
1,36	0,20%	Boisement de conifères	0,40
3,56	0,53%	Surfaces en eau	0,84
387,08	57,97%	Cultures ou espaces agricoles cultivés	50,88
0,82	0,12%	Espaces associés au bâti	
8,47	1,27%	Espaces verts urbains	
13,72	2,06%	Haies	21,38
94,43	14,14%	Prairies	30,64
3,36	0,50%	Vigne, Vergers, Plantations ou Jardins	1,17
52,79	7,91%	Landes ou friches	28,18
2,04	0,31%	Zone rudérale	1,48
20,54	3,08%	ZH	17,54
7,48	1,12%	Route	18,47
2,46	0,37%	Chemin	8,12
667,68	100,00%	TOTAL	

Les cartes suivantes présentent le résultat obtenu et montre que les cultures occupent 58% du territoire communal, tandis que les prairies et les boisements représentent respectivement 14% et 10% du territoire.

La commune est peu urbanisée puisque les espaces libres et plantations représentant la tâche urbaine (espaces verts inclus) couvre 11 ha soit 1,6% du territoire.

Le territoire est principalement occupé par des activités de polyculture et polyélevage.

Le territoire communal de Peyrefitte-sur-l'Hers est un paysage façonné par les collines de la Piège.



Vue depuis la D717, au sud du Lieu-dit « Canélou »

Description des éléments naturels structurant le paysage et soutenant la biodiversité :

Les boisements

Les boisements sont de tailles variables et dispersés sur le territoire. Ce sont majoritairement des boisements de feuillus ou mélangés ou mixtes. Seul le boisement « le Priou » est assez étendu pour constituer un véritable réservoir de biodiversité. Néanmoins leur nombre et densité constituent un continuum écologique avec les haies, les lisières et les ripisylves qui font le lien entre les prairies et les diverses entités naturelles.

Ils offrent une multitude d'habitats notamment pour :

- les mammifères (loutre, martre, blaireaux, fouine, hérisson et le gibier)
- l'avifaune : passereaux, picidés, rapaces diurnes et nocturnes avec des espèces emblématiques protégées comme, les milans, la bondrée apivore.)
- les insectes saproxyliques



Boisement « le Priou »

Les haies et bosquet de l'espace agricole

Les haies et bosquets, constitués principalement de feuillus, ont un rôle clé dans le bon fonctionnement écologique des écosystèmes. Ils servent d'interface entre les différents habitats environnants et jouent un rôle d'attrait ou de refuge pour les animaux (gibier, oiseaux, prédateurs dont les chiroptères) en déplacement. Ils participent également au paysage et servent de structure (tenue des talus contre l'érosion) entre les parcelles agricoles ou autres.

Ces haies gagneraient en valeur écologiques avec plus de largeur et sans limite de hauteur.



Vue au Lieu-dit « Balesta »

Les vergers

Véritable économie vivrière dans le temps, ces espaces en périphérie urbaine ont fortement régressé suite à la déprise et au développement urbain. Les vergers sont des milieux d'une grande richesse. Par le maintien de caractéristiques écologiques uniques, ils sont devenus terre d'élection pour une faune remarquable, typique et protégée. On pense bien sûr aux oiseaux, dont la Huppe fasciée, le Pic vert ou le très rare Pie-grièche à tête rousse sans oublier des rapaces remarquables tels que la Chouette Chevêche.

Chez les mammifères, ce sont notamment les chauves-souris qui sont remarquables dans les vergers. C'est aussi un terrain de jeu rêvé pour les écureuils, les mustélidés et le renard. Bien qu'ayant mauvaise réputation, ces prédateurs jouent indirectement le rôle de « gardien » des récoltes, en régulant la population des rongeurs présents dans les espaces ouverts.

Ils permettent aussi de créer un espace tampon entre forêt et habitations.

A Peyrefitte-sur-l'Hers, les vergers sont résiduels, de petites tailles et conservés entre les constructions ou à l'arrière des maisons. On ne relève pas de grandes entités arborées.



Vue au Lieu-dit « Guitard »

Les prairies naturelles



Vue depuis la D717, au sud du Lieu-dit « Canélou »



Vue depuis la D 625

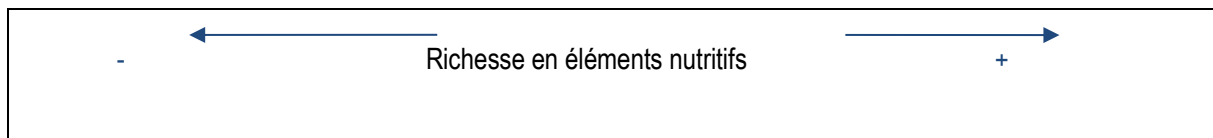
Il existe différents types d'habitats prairiaux qui sont fonction du gradient d'humidité, du degré de fertilisation et dépendant de la pratique qui y est exercée (tonte, fauche, pacage, jachère).

La diversité s'exprime aussi entre les prairies, en fonction de leur exposition, de la géographie et de la géologie, avec un gradient d'humidité qui fixe les compositions floristiques et donc différents biotopes :

PRAIRIES		
Mésophile	Fraîche	Humide
- ← Richesse en éléments nutritifs → +		

De plus, l'utilisation qui est faite de la prairie, en fonction du pâturage, du fauchage et des amendements, impacte aussi la composition floristique de ces prairies, selon un gradient de fertilisation, traduisant la richesse en éléments nutritifs :

PRAIRIES		
Oligotrophe	Mésotrophe	Eutrophe



Les conditions extensives (fauche, absence de fertilisation) favorisent l'expression de la plus grande diversité végétale, au niveau des espèces et des habitats.

C'est un milieu écologique qui présente un certain potentiel pour les insectes et les amphibiens.

Les landes et friches



Vue depuis la D717, au sud du Lieu-dit « Canélou »



Vue depuis la D625, à l'est du boisement « Le Priou »

Les friches constituent des refuges favorables à un grand nombre d'espèces animales. Insectes, oiseaux, rongeurs, reptiles et ongulés y trouvent nourriture et souvent un lieu de reproduction.

Les landes abritent de nombreuses espèces botaniques rares (spiranthe d'été, orchis des bruyères, droséra, etc...) et sont d'un grand intérêt pour la faune. On peut citer le busard cendré, l'engoulevent d'Europe ou la pie-grièche pour les oiseaux. De nombreux reptiles, insectes et papillons y vivent également.

Les landes et friches constituent donc de bons spots écologiques notamment lorsqu'ils sont situés entre les forêts et les prairies.

Les zones humides

Les cours d'eau constituent les principales zones humides de la commune. Ces espaces offrent une multitude d'habitats notamment pour les amphibiens présent autour des points d'eaux et ruisseaux.

➤ Les cours d'eau

La commune est traversée par les ruisseaux de Feuillès, le Janicou et le Jammes qui se ramifient.

Les multiples ruisseaux parfois remaniés et recalibrés dans l'espace agricole conservent quant-à eux une fonction écologique grâce à la présence de ripisylves sur la majeure partie des cours d'eau. Mais les importants recalibrages favorisent les inondations en aval, les coulées boueuses et l'érosion des sols.

➤ La ripisylve

Les berges sont colonisées par des formations végétales riveraines qui sont dépendantes de la présence du cours d'eau. Ce sont des ripisylves lorsque la végétation est arborescente avec des aulnes (*Alnus glutinosa*) et des saules (*Salix alba et caprea*) ou des mégaphorbiaies (orties, reine-des-prés) en l'absence de forêt.

Faisant la transition entre les terres agricoles, la forêt et le milieu aquatique, ces écotones ayant fonction de corridor biologique jouent un rôle essentiel dans la connexion des populations animales, la régulation hydrique, l'autoépuration des eaux superficielles, la préservation physique des berges et la lutte contre les phénomènes d'inondations.

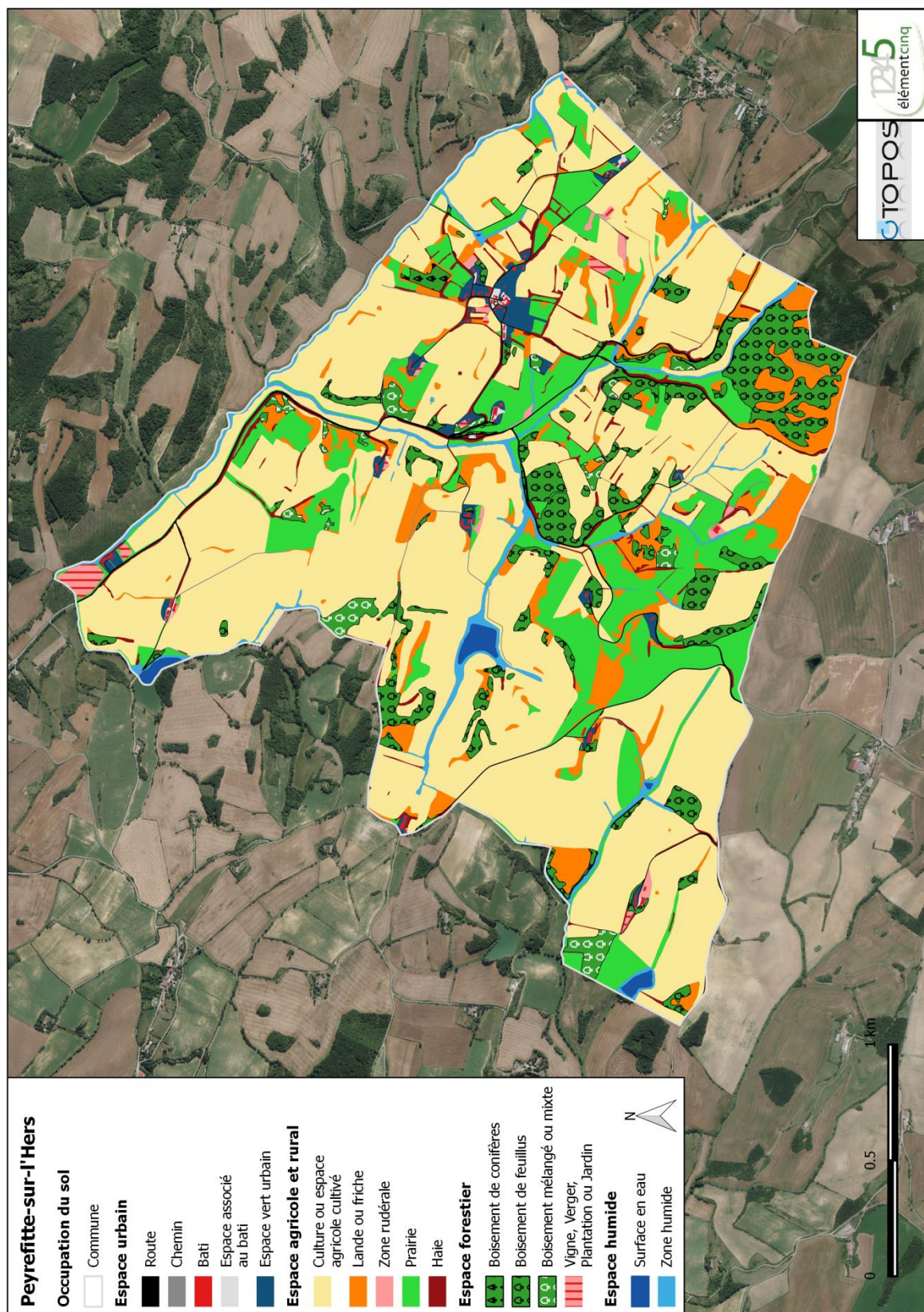


Ripisylve du ruisseau de Feuillès, à l'intersection entre la D617 et la D625

➤ Les surfaces en eau

La commune dispose de 3 petites retenues d'eau issues des ruisseaux de Feuillès, Guitard et Janicou.

Ces surfaces en eau accueillent les anatidés nicheurs (Canard, Fuligule morillon et Fuligule milouin, etc...) et sont des étapes migratoires pour de nombreuses espèces (grues cendrées, hérons, etc...) ainsi que des zones de stationnement ou de dortoirs importants de laridés (goélands, mouettes). Du point de vue botanique, les surfaces en eau sont sources de biodiversité. A l'interface entre la terre et l'eau, une diversité d'espèces végétales aux besoins hydriques différents se succèdent suivant un gradient d'humidité (hygrométrie). Cette végétation hétérogène est le support d'une vie animale foisonnante. Ainsi, les roselières des berges servent d'abri, de site de reproduction pour une grande diversité d'espèces animales telles que les insectes (dont les libellules), les poissons, les amphibiens (grenouilles, crapauds), les oiseaux paludicoles (Héron, Fauvette aquatique, Râle, Busard des roseaux,...).



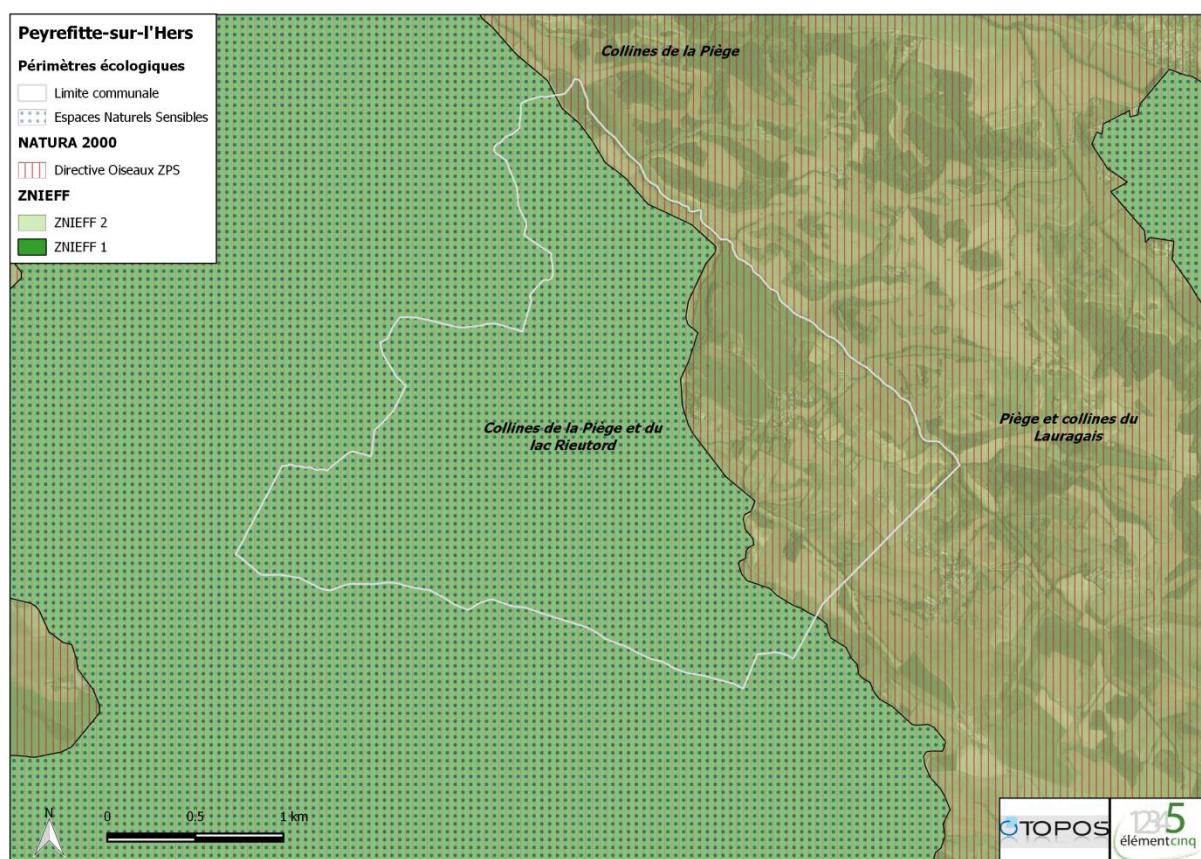
Présentation cartographique de l'occupation du sol de Peyrefitte-sur-l'Hers

Les zonages réglementaires

La qualité environnementale de la commune de Peyrefitte-sur-l'Hers est démontrée par la présence de plusieurs zones déclarées d'intérêt biologique communautaire :

- Des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique
- Une Zone de Protection Spéciale
- Un Espace Naturel Sensible

Peyrefitte sur l'Hers			
ENS	ZNIEFF		NATURA 2000
	Type I	Type II	ZPS
Collines de la Piège et du lac Rieutord	Collines de la Piège et du lac Rieutord (11011063)	Collines de la Piège (11010000)	Piège et Collines du Lauragais (FR9112010)



Les zones naturelles d'intérêts écologiques et faunistiques ou ZNIEFF

A partir de 1982, des ZNIEFF sont déterminées à l'échelle nationale suite à l'initiative du ministère chargé de l'environnement en coopération avec le secrétariat de la faune et de la flore (actuel Service du patrimoine naturel) du Muséum national d'histoire naturelle. Deux éléments les caractérisent. D'une part, ce sont des secteurs qui présentent de fortes capacités biologiques : elles hébergent une faune et une flore variées constituant des écosystèmes remarquables. D'autre part, ces espaces sont en bon état de conservation. Des espèces végétales et animales rares et/ou menacées y sont généralement recensées. On distingue :

- Les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique
- Les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

L'objectif de ces zones est d'approfondir les connaissances de la faune et de la flore du territoire. Cet inventaire n'a pas de portée réglementaire directe sur le territoire ainsi délimité, ni sur les activités humaines (agriculture, chasse, pêche...) qui peuvent continuer à s'y exercer sous réserve du respect de la législation sur les espèces protégées.

Les espèces protégées sont réglementées par les articles L411-1 et 2, des décrets fixent la liste exhaustive par taxon. En fonction de leur classement seul l'individu ou bien l'individu plus l'ensemble de son habitat (aire de repos, d'alimentation, de reproduction, de migration) est protégé.

La loi du 8 janvier 1993 (art L121-2 du code de l'urbanisme) impose aux préfets de communiquer les éléments d'informations utiles relatifs aux ZNIEFF à toute commune prescrivant l'élaboration ou la révision de son Plan Local d'Urbanisme. Dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme (PLU, SCOT), cet inventaire fournit une base essentielle pour localiser les espaces naturels (zone N, ...).

La commune est concernée par une ZNIEFF de type 2 : « Collines de la Piège » sur la totalité du territoire communal et une ZNIEFF de type 1 : « Collines de la Piège et du lac Rieutord » qui couvre 72% du territoire.

➤ Collines de la Piège (27 727 ha)

Description du fonctionnement écologique :

Si la vocation de ce territoire est essentiellement agricole, les parcelles restent de taille modeste et structurent l'espace en une mosaïque de milieux. La céréaliculture prédomine dans les fonds de vallée et dans tous les secteurs au relief peu marqué, tandis que les bois, les prairies et les friches se partagent les versants les plus raides et quelques fonds de vallées.

Les bois sont pour leur majeure partie de petite taille et dispersés sur l'ensemble du périmètre, avec un recouvrement toutefois plus important au sud-est. C'est dans cette partie que se trouvent la forêt Royale et celle de Pique Moure, deux ensembles

forestiers parmi les plus étendus et les moins fragmentés de la ZNIEFF. Dans un environnement dominé par l'agriculture, ces milieux sont des refuges essentiels pour la faune et la flore, et renferment les principaux enjeux biologiques. Ce patrimoine trouve son expression au travers des quatre ZNIEFF de type I recensées sur la zone. Il repose principalement sur la nidification de deux rapaces forestiers migrateurs rares : le Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*) et surtout l'Aigle Botté (*Hieraaetus pennatus*). Ce dernier est une espèce très discrète qui possède ici de belles populations. La flore compte également quelques plantes rares avec : l'Iris à feuilles de graminées (*Iris graminea*), la Pulmonaire affine (*Pulmonaria affinis*) et le Mélampyre du Pays de Vaud (*Melampyrum vaudense*), en aire disjointe dans l'Aude.

Les prairies et les friches qui couvrent surtout les coteaux abritent plusieurs espèces inféodées aux milieux ouverts. La flore comprend la Lavatère à grandes fleurs (*Lavatera trimestris*), connue de deux localités dans l'Aude pour la région Languedoc-Roussillon, la Luzerne hybride (*Medicago hybrida*), endémique occitane, et l'Inule à feuilles de saule (*Inula salicina*) dans les pelouses fraîches. Dans les cultures, quelques rares messicoles complètent ce patrimoine avec l'Adonis annuel (*Adonis annua*) et la Nigelle de France (*Nigella gallica*). Les milieux ouverts sont également favorables à un oiseau, le Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*), et un reptile, le Lézard ocellé (*Timon lepidus*). Ils constituent enfin des territoires de chasse importants pour les rapaces.

Les retenues d'eau accueillent sur leur berges des oiseaux d'eau : la Nette rousse (*Netta rufina*), le Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*), l'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*) et le Héron garde-bœufs (*Bubulcus ibis*). Avec les rivières et les ruisseaux permanents, ils constituent également des zones humides favorables à deux amphibiens patrimoniaux : la Grenouille de Pérez (*Rana perezi*) et la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), rare en Méditerranée et affectionnant plutôt les lisières et les sous-bois.

Les principaux enjeux biologiques sont liés aux forêts qui abritent une belle population d'Aigle botté (*Hieraaetus pennatus*). Cette espèce niche sur de vieux arbres dans les bois calmes. Son maintien sur le territoire passe par la pérennisation des bois existants, ainsi que par la limitation du dérangement lors des périodes de présence des aigles (février à novembre).

Le déclin des pratiques pastorales et l'abandon des prairies qui s'ensuit généralement, peuvent induire une régression des populations des espèces animales et végétales comme le Lézard ocellé ou le Bruant jaune. Le maintien, voire le renforcement, des éléments structurant la mosaïque d'habitats (haies, ripisylves, pelouses...) est nécessaire à un bon nombre d'espèces végétales.

La pollution des retenues et des cours d'eau est une menace pour les espèces liées aux zones humides (oiseaux, amphibiens...). Avec des cultures souvent intensives (irrigation, emploi de produits phytosanitaires, amendements), les effluents agricoles peuvent avoir des conséquences négatives sur le maintien du patrimoine biologique, même si des progrès ont été constatés ces dernières années.

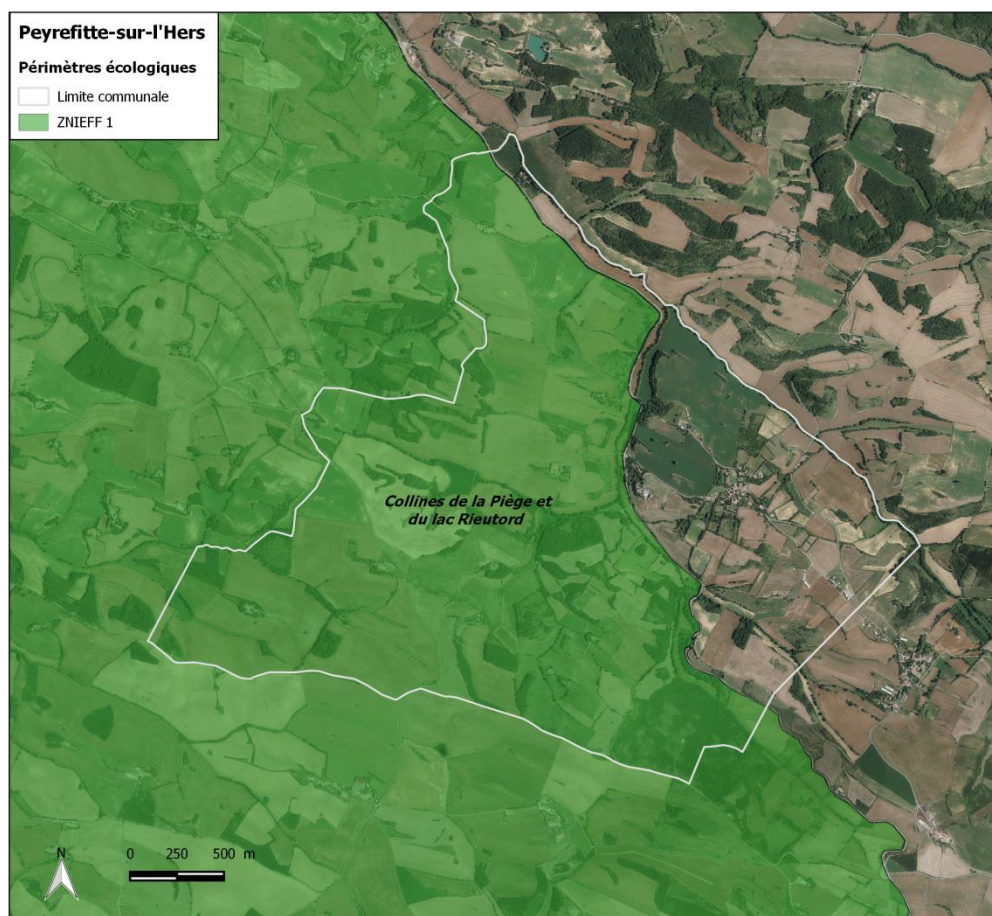
➤ Collines de la Piège et du lac Rieutord (4811 ha)

La ZNIEFF se situe dans une zone agricole parcourue de nombreuses routes et pistes et parsemée de fermes isolées et hameaux.

Le principal facteur de risque pour la majorité des espèces de la ZNIEFF est le dérangement, que ce soit pour les rapaces forestiers (Aigle botté, Circaète), les hérons, ou le Busard cendré qui niche à terre et est donc particulièrement vulnérable en période de reproduction (mai et juin).

Il est important, pour les rapaces forestiers, que les boisements de la ZNIEFF, déjà épars et de faible superficie, soient conservés et subissent le moins de perturbations possible. Cela signifie éviter la création de pistes, effectuer les travaux nécessaires pendant la période d'absence de l'Aigle botté (novembre à février) et laisser vieillir certains peuplements...

La qualité et le niveau de l'eau des lacs sont importants pour les échassiers qui s'y nourrissent. Les arbres riverains doivent être conservés car ils servent de dortoirs pour ces espèces.



Le réseau NATURA 2000

Sur les bases de la convention de Berne de 1979, la directive européenne CEE92/43 dite « directive Habitat Faune Flore » a instauré la création d'un réseau européen de sites exceptionnels du point de vue de la flore et de la faune : le réseau « Natura 2000 ». Cette directive vise à « assurer la biodiversité par la conservation*¹ des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages sur le territoire européenne des Etats membres » (art2-1 de la directive).

Le réseau Natura 2000 regroupe les Zones de protection Spéciales (ZPS) déjà créées au titre de la directive « Oiseaux CEE79/409 (populations d'oiseaux d'intérêts communautaire), et les futures Zones Spéciales de Conservation (ZSC) créées au titre de la directive « Habitats » (habitats, flore, faune (hors oiseaux) d'intérêts communautaires). Un plan d'action vise à préserver les habitats et les espèces désignées en associant fortement les activités humaines.

La directive de 1992 comprend 6 annexes. Dans un objectif de conservation, l'annexe I regroupe les habitats pour lesquelles il est nécessaire de créer une ZPS ; l'annexe II liste la faune et la flore nécessitant la désignation d'une ZSC.

*¹ Selon la directive Habitats 92/43/C.E.E., l'état de conservation d'un habitat naturel est considéré comme favorable lorsque :

- « Son aire de répartition naturelle [tout d'abord dans et à proximité du site Natura 2000] ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension ;
- La structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible ;
- L'état de conservation des espèces*² qui lui sont typiques est favorable [...]. »

*² L'état de conservation d'une espèce est considéré comme favorable lorsque :

- « Les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue et est susceptible de continuer à long terme à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient [...]
- L'aire de répartition naturelle [tout d'abord dans et à proximité du site Natura 2000] de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible [...];
- Il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme. »

*³ Sont définis comme « d'intérêt communautaire » les habitats et les espèces dont l'aire de répartition naturelle est faible ou s'est restreinte sur le territoire de l'Union (tourbières, dunes, cuivré des marais...) ou qui sont représentatifs de l'une des 6 régions biogéographiques communautaires (forêts de mélèzes des Alpes, prés salés littoraux atlantiques, etc.). Au total, près de 200 types d'habitats sont qualifiés d'intérêt communautaire. 200 espèces animales et 500 espèces végétales sont considérées comme en voie d'extinction.

Les sites Natura 2000 font l'objet d'une gestion en fonction des espèces protégées ayant justifiées la désignation des sites. Le PLU ne doit pas compromettre leurs objectifs de gestion et ne doit pas impacter les espèces du FSD (Formulaire Standard de Données = espèces déterminantes du site N2000).

La commune est concernée par une Zone de Protection Spéciale : « Piège et Collines du Lauragais » qui couvre la totalité du territoire communal.

➤ Piège et collines du Lauragais

Le site proposé correspond à une zone de collines très largement exploitées par l'agriculture, en particulier la céréaliculture. De fortes influences océaniques marquent ce territoire situé dans la partie la plus occidentale de la région Languedoc-Roussillon.

Le paysage marqué par des reliefs de collines peu élevées, les influences océaniques du climat et la diversité des pratiques agricoles qui s'exercent sur ce territoire constituent autant de facteurs propices à la diversité de l'avifaune.

Le site a également une position de transition entre la Montagne noire et les premiers contreforts pyrénéens et on y voit donc régulièrement des espèces à grand domaine vital soit en chasse, soit à la recherche soit de sites de nidification : le Vautour fauve, l'Aigle royal, le Faucon pèlerin sont ainsi plus ou moins régulièrement observés sur le territoire concerné.

Les pratiques agricoles actuelles maintiennent une diversité de milieux favorable a priori à l'avifaune. Toutefois, l'évolution de ces pratiques dans un contexte économique incertain est un facteur clé du maintien de la qualité des habitats des oiseaux.

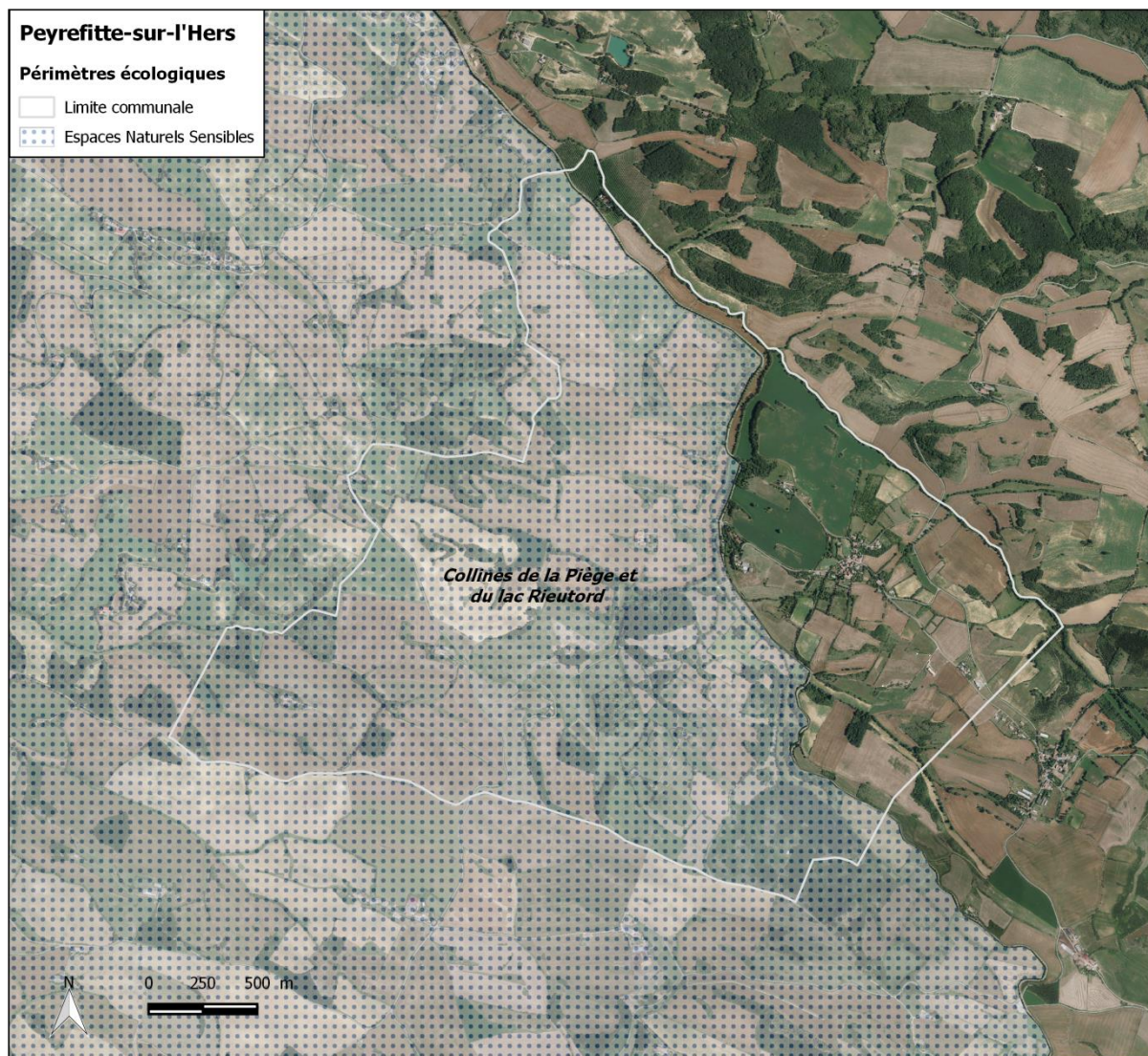
Les inventaires et Schémas des Espaces Naturels Sensibles

Les inventaires ENS (espaces naturels sensibles) ont été développés suite à la Circulaire du ministère de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports n° 95-62 du 28 juillet 1995 relative aux recettes et emplois de la taxe départementale des espaces naturels sensibles.

Ce sont des sites reconnus pour leurs patrimoines naturels exceptionnels accueillant une faune et une flore très diversifiées ou remarquables.

L'objectif est la mise en œuvre par le département d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles boisés ou non.

La commune est concernée par un Espace Naturel Sensible : « Collines de la Piège et du lac Rieutord » qui couvre 72% du territoire communal.



Les zones humides

La prise en compte des zones humides est importante au stade de la planification afin d'éviter tout impact écologique, mais aussi toutes procédures réglementaires trop fastidieuses.

Le code de l'environnement : Article L211-1 impose : « La préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides ... »

Toute zone humide de plus de 1000m² est réglementairement protégée. En vertu de la rubrique 3.3.1.0. De l'article R.214.1 du Code de l'Environnement, tous travaux ou aménagements sur ces zones sont soumis à autorisation ou déclaration.

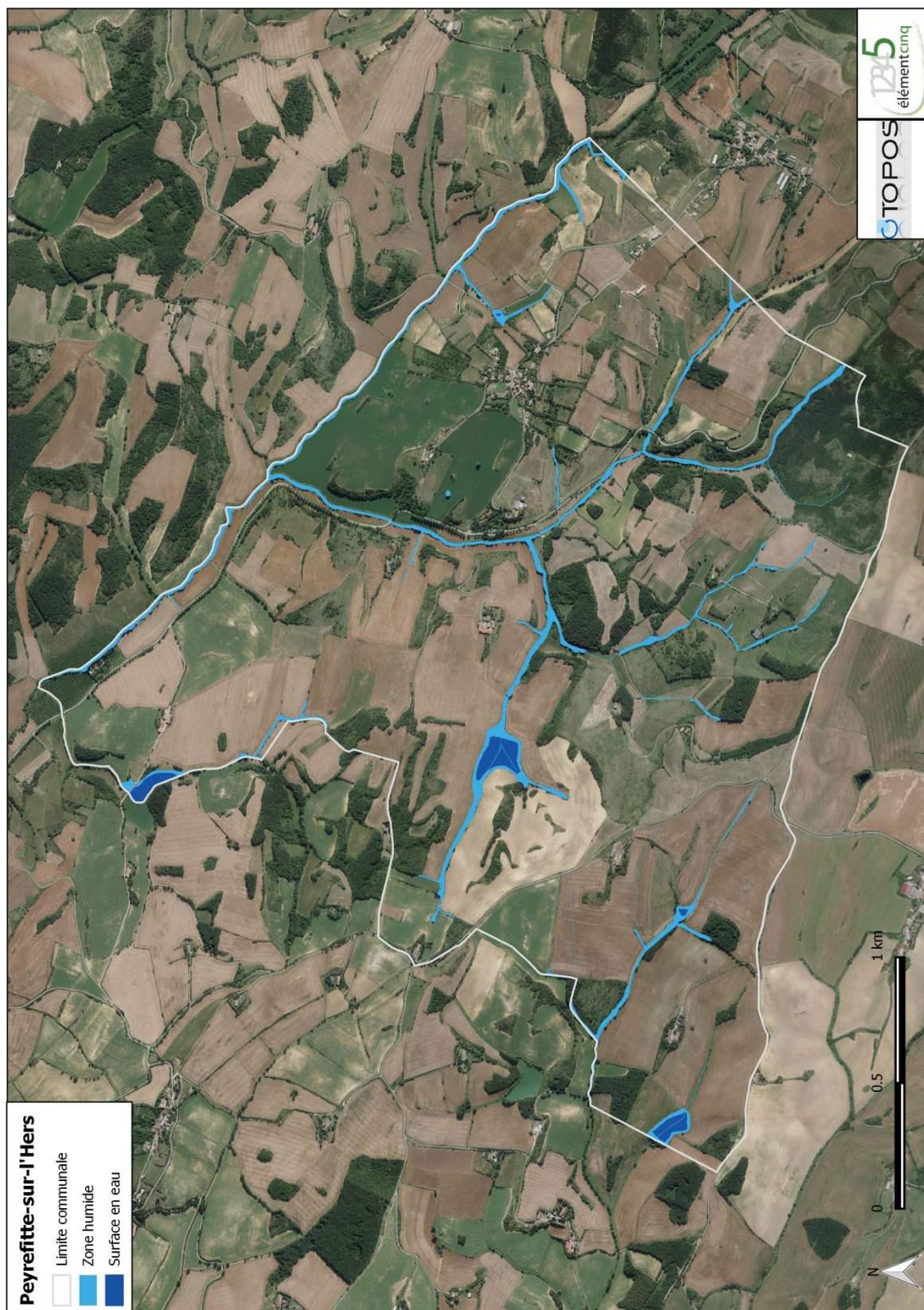
Les zones humides sont définies sur critère phytosociologique (végétation) et/ou sur critère pédologique (CF. Arrêtés du 24 juin 2008, du 1 octobre 2009 et circulaire du 18 janvier 2010).

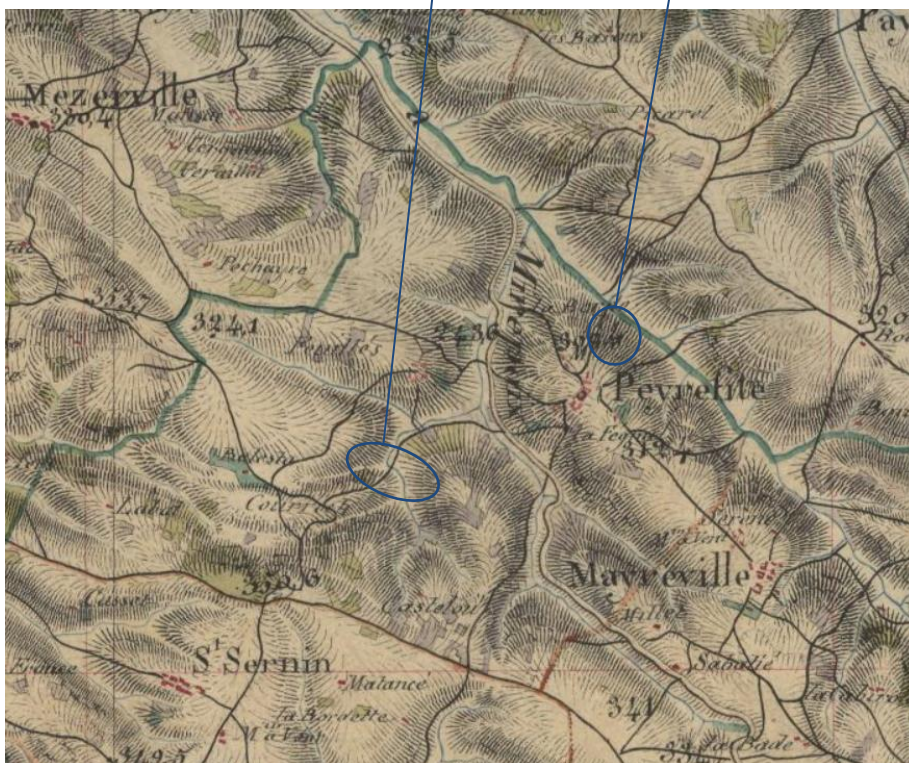
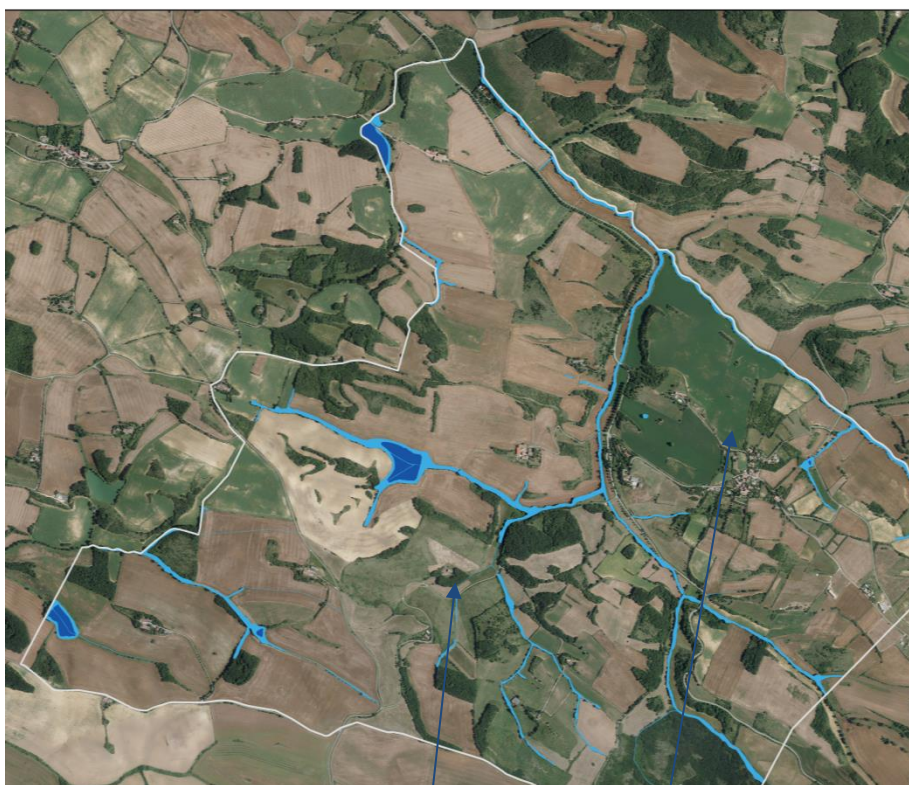
L'inventaire départemental cartographie les zones humides identifiées sur le critère végétation et pédologie.

Les zones humides sont essentiellement localisées sur les cours d'eau. Les travaux de drainage des parcelles agricoles et le recalibrage d'une grande partie des rivières a fortement impacté ces zones humides.



Ripisylve du ruisseau « Le Jammes » fortement dégradée, vue depuis la D517 en limite est du territoire communal





Cartes de l'état-major (1820-1866)

Les zones humides historiques issues des cartes de l'état major du XIXe siècle permettent d'identifier la localisation des zones humides potentiellement dégradées ou disparues.

La trame verte et bleue instaurée par la Loi Grenelle

La Trame verte et bleue s'inscrit dans les actions innovantes qui visent à stopper l'érosion de la biodiversité. La biodiversité recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie existantes sur Terre (plantes, animaux, champignons, bactéries... ainsi que toutes les relations et interactions qui existent, d'une part, entre ces organismes vivants eux-mêmes, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie.

Enrayer la perte de la biodiversité passe notamment par la préservation et la restauration de continuités écologiques.

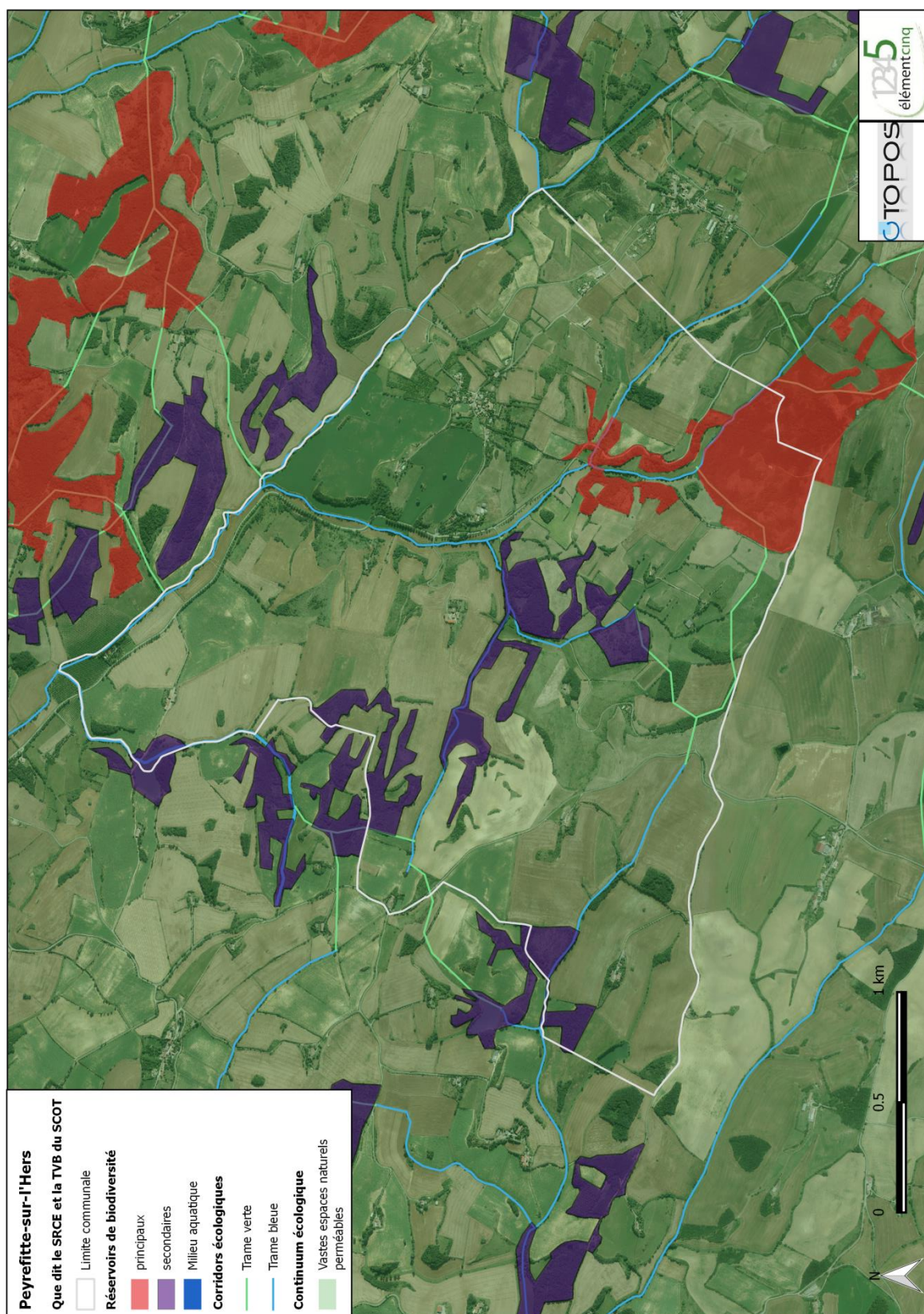
L'enjeu de la constitution d'une trame verte et bleue s'inscrit bien au-delà de la simple préservation d'espaces naturels isolés et de la protection d'espèces en danger. Il est de (re)constituer un réseau écologique cohérent qui permette aux espèces de circuler et d'interagir, et aux écosystèmes de continuer à rendre à l'Homme leurs services.

Pour survivre et résister aux agressions (épidémies, prédatons, morts accidentelles...), une population d'une espèce doit comprendre un effectif minimal. Elle doit donc disposer d'un territoire de taille suffisante lui permettant de réaliser la totalité de son cycle vital (alimentation ici, nidification là, repos ailleurs).

Du fait de la fragmentation des espaces naturels, cette population ne peut plus vivre aujourd'hui sur un espace naturel d'un seul tenant, mais sur un ensemble de zones vitales ou nodales (dites « réservoirs de biodiversité ») plus ou moins proches ou éloignées.

Les zones utilisées par les individus pour se déplacer d'un réservoir de biodiversité à l'autre sont appelées corridors écologiques. Ils sont indispensables pour satisfaire d'autres besoins de circulation, comme ceux liés aux besoins de dispersion d'une espèce (recherche de nouveaux territoires, de nouveaux partenaires...).

Ces nécessaires maintien et rétablissement des continuités écologiques impliquent que l'espace rural, les cours d'eau, les zones urbaines mais également les grandes entités paysagères et écologiques que constituent les montagnes, les fleuves, les grandes zones herbagères et forestières, le littoral sauvage... demeurent ou redeviennent partout où c'est possible des espaces de vie pour la nature.



Que dit le SRCE et la TVB du SCOT sur le territoire de Peyrefitte-sur-l'Hers :

Le SRCE met en évidence l'intérêt de préserver les ensembles forestiers, les zones humides naturelles identifiées comme réservoir de biodiversité, les corridors linéaires sont matérialisés sur les principaux cours d'eau pour la trame bleue et sur les cheminements potentiels entre massifs forestier pour la trame verte.

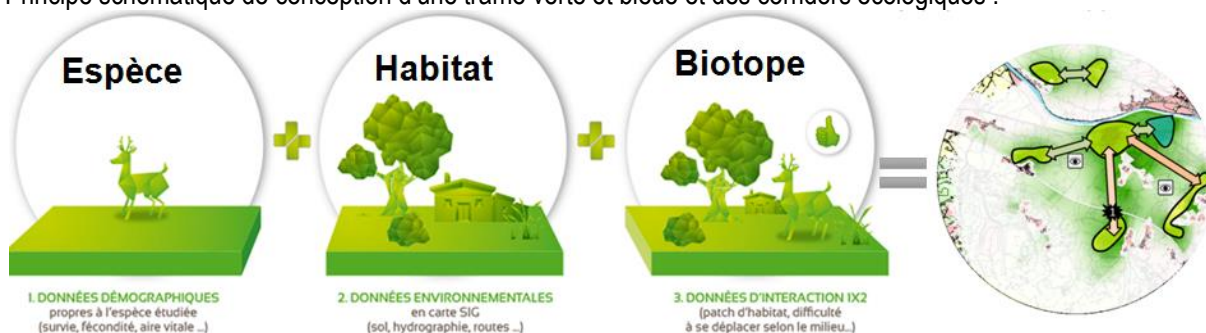
Un continuum (zone de divagation favorable pour la faune) pour le reste englobe les petits boisements et l'espace bocager limitrophe sur l'ensemble des collines du Lauragais.

Les zones humides sont également incluses dans les réservoirs de biodiversité et les fonds de vallées sont marquées comme continuum.

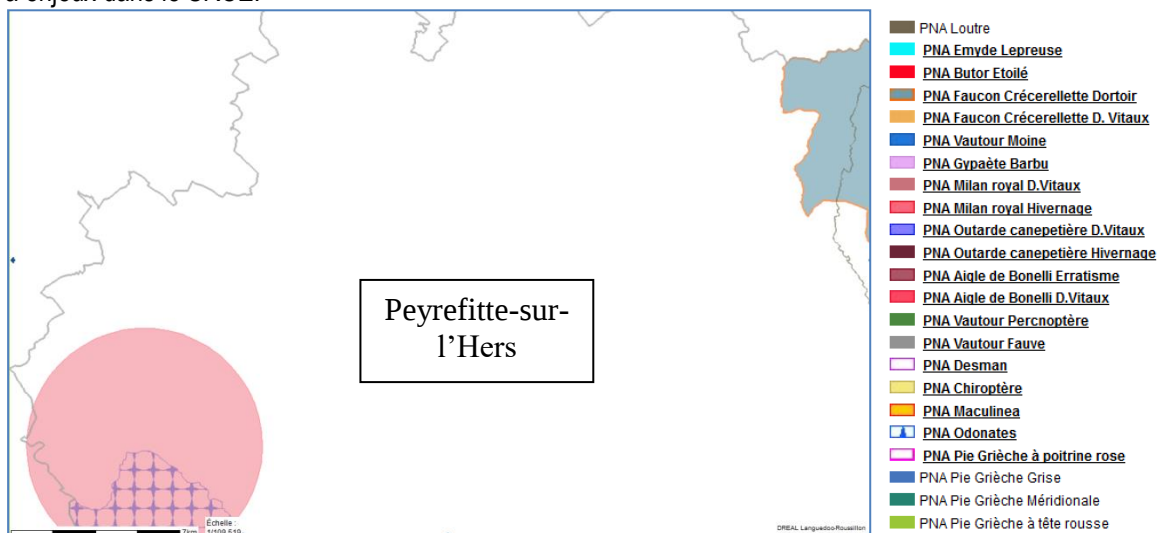
Afin de décliné localement cette trame verte est bleue dans le PLU, il est décidé de maintenir dans ce classement l'ensemble des réservoirs de biodiversité du SRCE, d'y inclure le réseau de haies et le lit majeurs des cours d'eau avec leur ripisylve, tout en effectuant une analyse plus fine notamment autour des hameaux et du bourg.

Cette déclinaison se fera par la création d'EBC ou de classement au titre des continuités écologiques (article L.151-22 & 23 du CU).

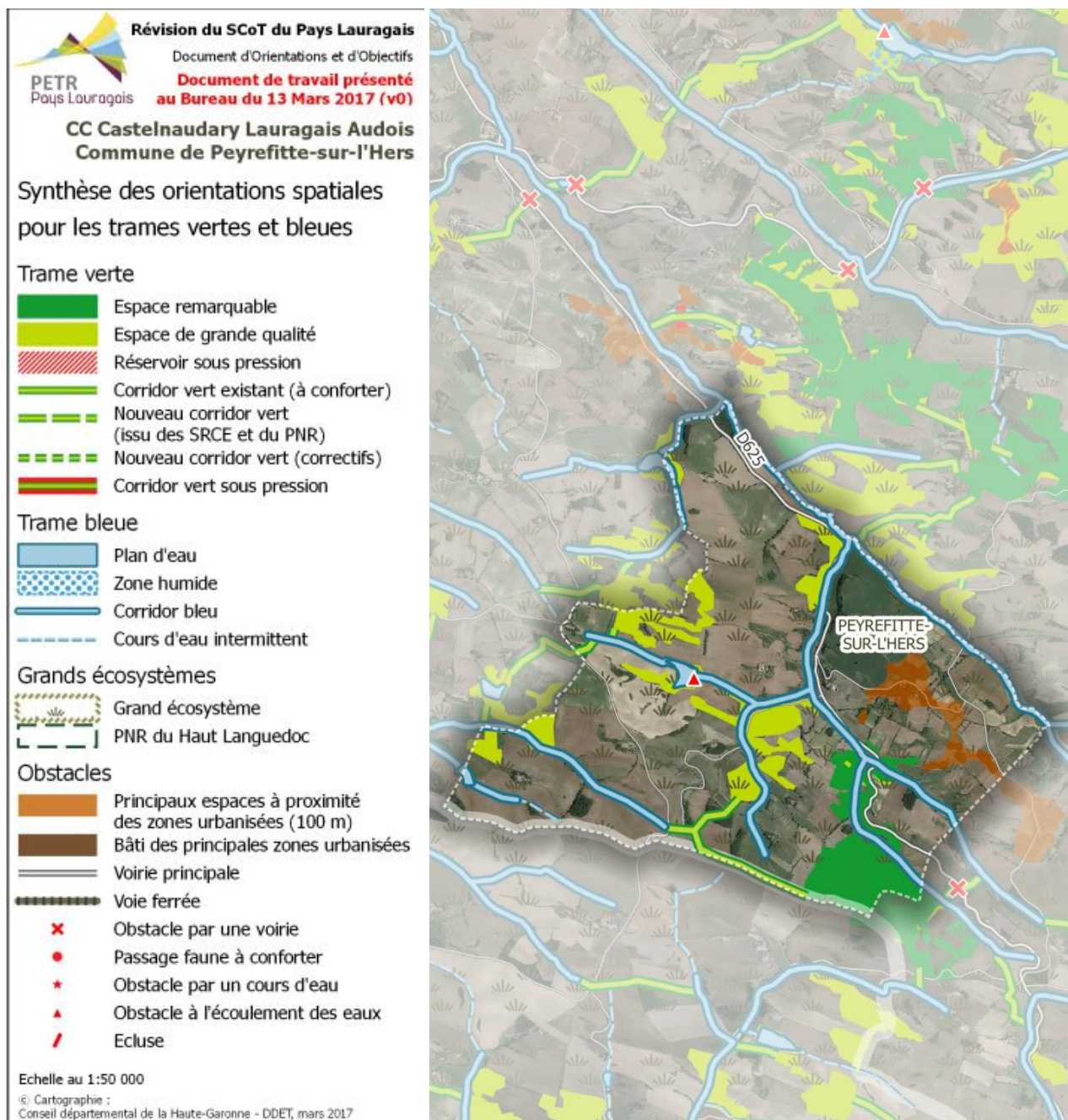
Principe schématique de conception d'une trame verte et bleue et des corridors écologiques :



La commune est en dehors des territoires à enjeux des espèces relevant d'un plan d'action national ou des secteurs à enjeux dans le SRCE.

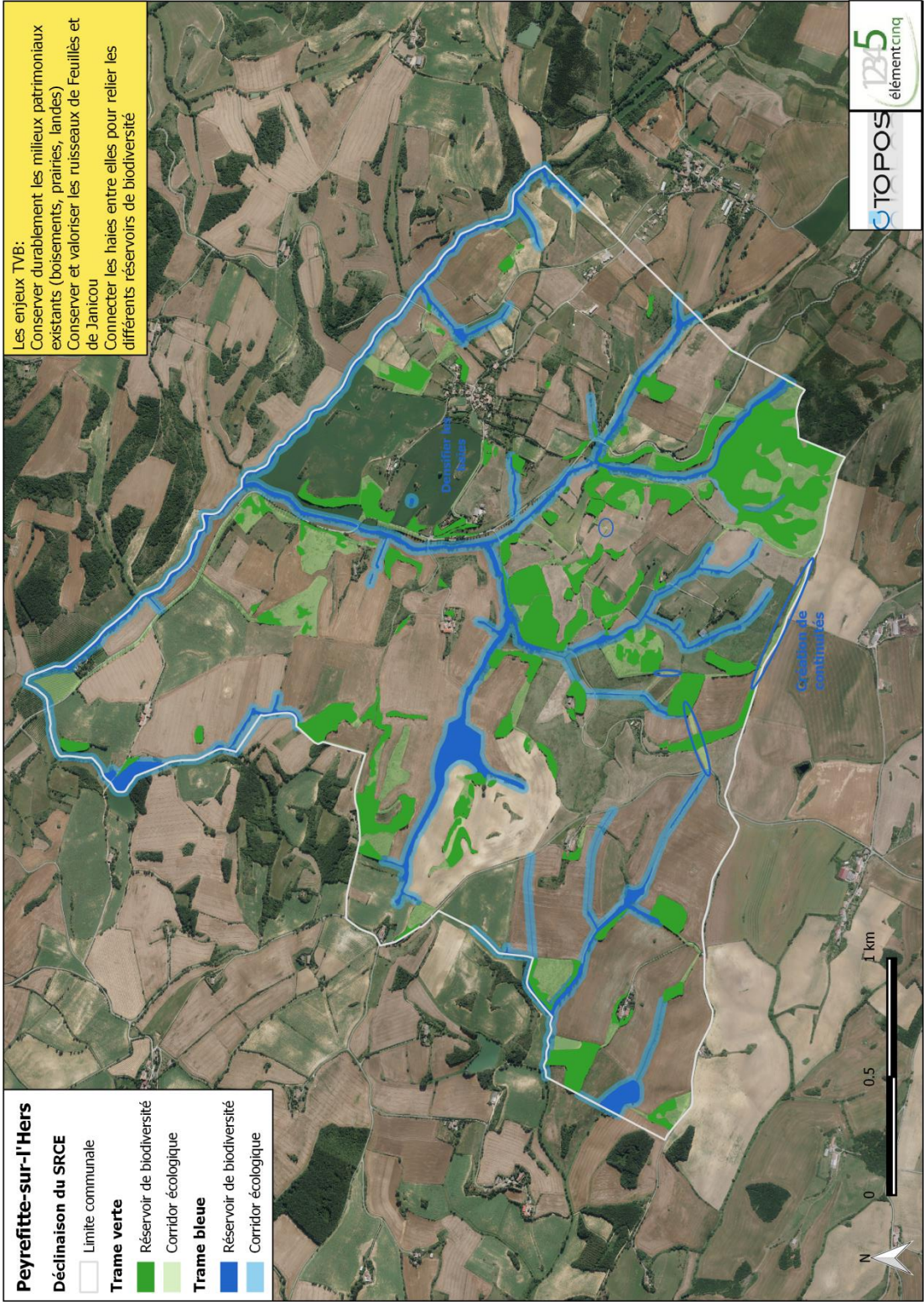


Le SCoT du Pays Lauragais identifie les ruisseaux en trame bleue (ruisseau de Feuillès, de Millet, de Salet, du Labat), le bois du Priou est classé dans la trame verte en espace naturel remarquable, tandis que le reste de la commune est identifié comme « Grand écosystème » ou espace naturel de grande qualité (sur les pelouses et landes) de par la matrice paysagère agricole et naturelle diversifiée qui le compose. Un corridor vert est matérialisé en limite Sud sur le chemin de crête et les collines autour de Castelou.



Afin de décliner localement cette trame verte et bleue dans le PLU, il est décidé de maintenir dans ce classement l'ensemble des réservoirs de biodiversité du SRCE, d'y inclure le réseau de haies et le lit majeurs des cours d'eau avec leur ripisylve, tout en effectuant une analyse plus fine notamment autour des hameaux et du bourg. Cette déclinaison se fera par la création d'EBC ou de classement au titre des continuités écologiques (article L.151-22 & 23 du CU).

Proposition de trame verte et bleue



Afin d'être en cohérence avec les orientations du SRCE, et dans le but d'affiner le fonctionnement écologique local, la commune de Peyrefitte-sur-l'Hers (dans la mesure du possible) classera ces espaces (réservoir de biodiversité et corridors écologiques) au titre du L.151-22 ou 23 du C.U.

Description de la méthode de hiérarchisation

Les enjeux écologiques ont été déterminé par rapport à l'importance en termes de **biodiversité** et à l'**étendue** des milieux. En effet, le facteur écologique est primordial pour aborder cette hiérarchisation, cependant il peut être pondéré ou diminué par la surface occupée par le milieu sur le territoire communal.

Etendue \ Biodiversité	Importante	Moyenne	Faible
Grande			
Moyenne			
Petite			

Dans cette optique, la hiérarchisation des valeurs écologiques a été réalisée pour la commune de Peyrefitte-sur-l'Hers en prenant en compte ces deux facteurs. On obtient le classement suivant :

Les enjeux forts ont une forte valeur de biodiversité et sont peu étendue, ils sont représentés par :

- les zones humides.
- les boisements

Les milieux ci-dessus sont classés en enjeux très fort car ce sont des réservoirs de biodiversité.

- les haies, bosquets, servant de lieux de vie, de passage pour de nombreux animaux sont classées en enjeux forts car ce sont des corridors de biodiversité.

Les enjeux moyens, possèdent une valeur écologique importante et une superficie moyenne, ce sont :

- les prairies
- les vignes, vergers, plantations ou jardins
- les landes ou friches
- les abords des cours d'eau
- les haies en espace urbain

Les enjeux faibles correspondent à une faible biodiversité, ce sont :

- les cultures
- les espaces verts urbains
- les zones rudérales

Les enjeux nuls correspondent aux zones urbaines et aux voies de communications.

Les enjeux écologiques sur le ban communal :

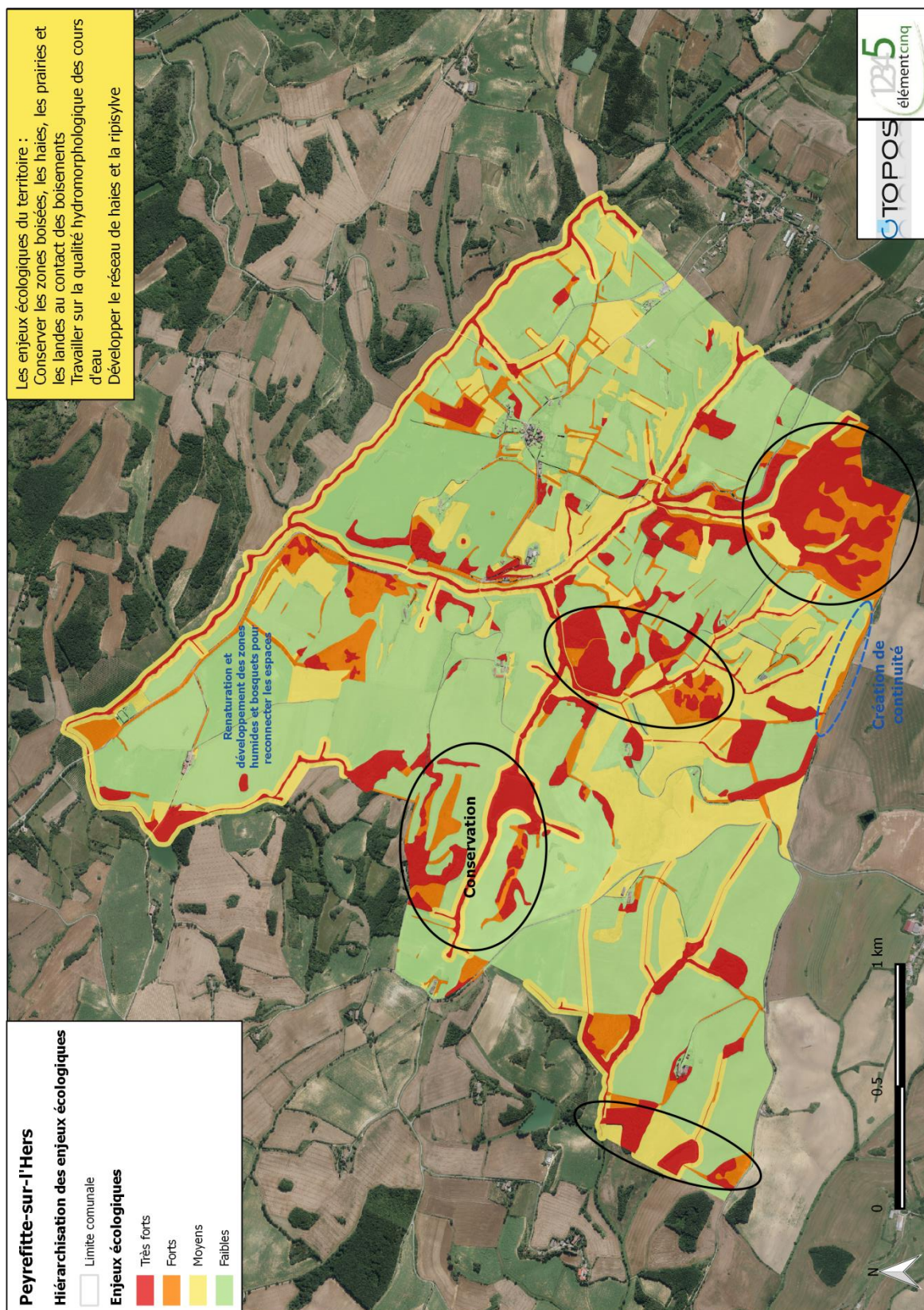
A travers l'analyse du milieu naturel, le territoire communal fait ressortir un certain nombre d'enjeux environnementaux.

La carte de hiérarchisation des enjeux écologiques ci-après restitue les différentes entités écologiques identifiées ayant un intérêt écologique pour les habitats et les espèces présentes.

Les potentialités des sites et leur intérêt doivent être maintenus au minimum en l'état pour permettre une continuité écologique sur le territoire.

Les zones humides et les cours d'eau ont une forte valeur écologique, de même les prairies et friches en lisières de cours d'eau et de forêt ont un certain potentiel pour les mammifères, les chiroptères, les insectes les batraciens et les reptiles. Les lisières forestières sont des habitats à fortes potentialités biologiques (cornouillers, troènes, aubépines, fusains, noisetiers, viornes...) qu'il faut favoriser car ce sont des écotones remarquables. Les écotones sont des zones de transition entre deux écosystèmes qui abritent une flore et une faune spécifique, susceptibles d'être plus riches que dans les écosystèmes associés. Par ailleurs les terrains en friche ou accompagné de haies représentent des milieux thermophiles très intéressants pour les orchidées, les insectes, les reptiles et des territoires de chasses pour les chauves-souris.

Du Nord-Ouest au Sud-Est, les boisements, prairies et landes forment des pôles de biodiversité. Leur conservation constitue un enjeu fort. Au Nord du territoire, face à la pauvreté du milieu agricole, l'enjeu fort consiste à recréer des continuités écologiques via la plantation de haies ou de bandes enherbées en fauches tardives afin d'améliorer l'attractivité et la perméabilité du milieu.



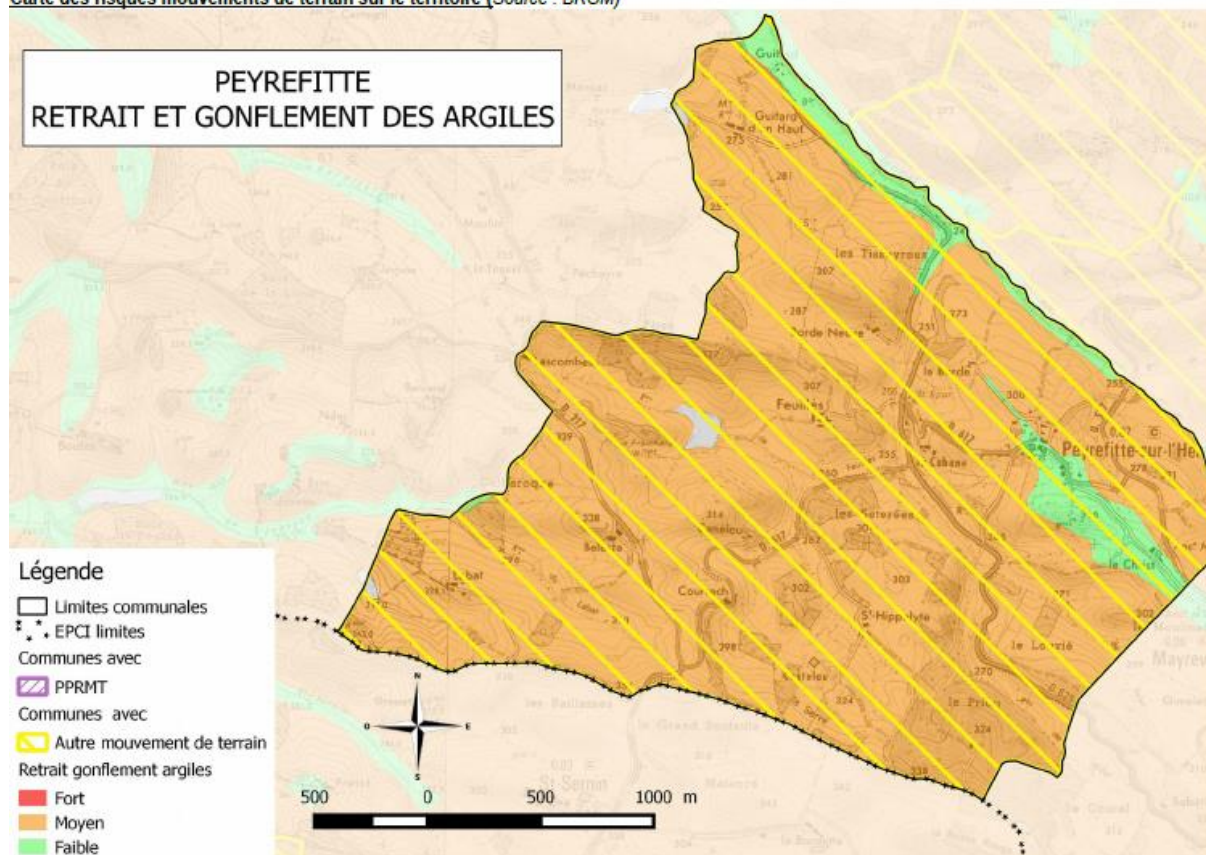
Les risques

Naturels

0.1.a. Alea retrait et gonflement des argiles

L'aléa retrait gonflement des argiles y est faible à moyen

Carte des risques mouvements de terrain sur le territoire (Source : BRGM)



0.1.b. Risque sismique

Le risque sismique est très faible sur la commune.

Contexte agricole et forestier

Les données sont issues du Recensement Général Agricole et de questionnaires de concertation complétés par deux agriculteurs de la commune.

Milieu agricole :

La surface agricole déclarée en 2010 est de 269 hectares. 5 agriculteurs ont leur siège d'exploitation à Peyrefitte-sur-l'Hers.

Parmi les différentes formes juridiques des exploitations, on retrouve la présence d'Entreprises Agricoles à Responsabilité Limitée (EARL) et de Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (GAEC) sur la commune.

Les exploitations de Peyrefitte-sur-l'Hers donnent lieu à une agriculture diversifiée comprenant des cultures céréalières et du polyélevage.

La commune abrite plusieurs exploitations ayant choisies la filière des cultures biologiques ainsi que la vente directe de produits (œufs, pain, volailles...).

	1988	2000	2010
S.A.U en hectares	488	333	269
Terres labourables	462	291	258
Cultures permanentes	NR	0	NR
Superficie toujours en herbe	25	NR	0
Cheptel (UGB)	188	116	69
Nombre d'exploitations	10	7	5
Population active sur les exploitations (en UTA)	15	7	5

NR : Non Renseigné

Source : Recensement Agricole

Les données nationales du recensement agricole indiquent que le nombre d'exploitations et la population active travaillant dans les exploitations agricoles sont en baisse (le nombre d'exploitations a diminué de 50% depuis 1988).

Par ailleurs, les superficies utilisées pour l'activité agricole ont diminué tout comme le nombre d'unités gros bétail.

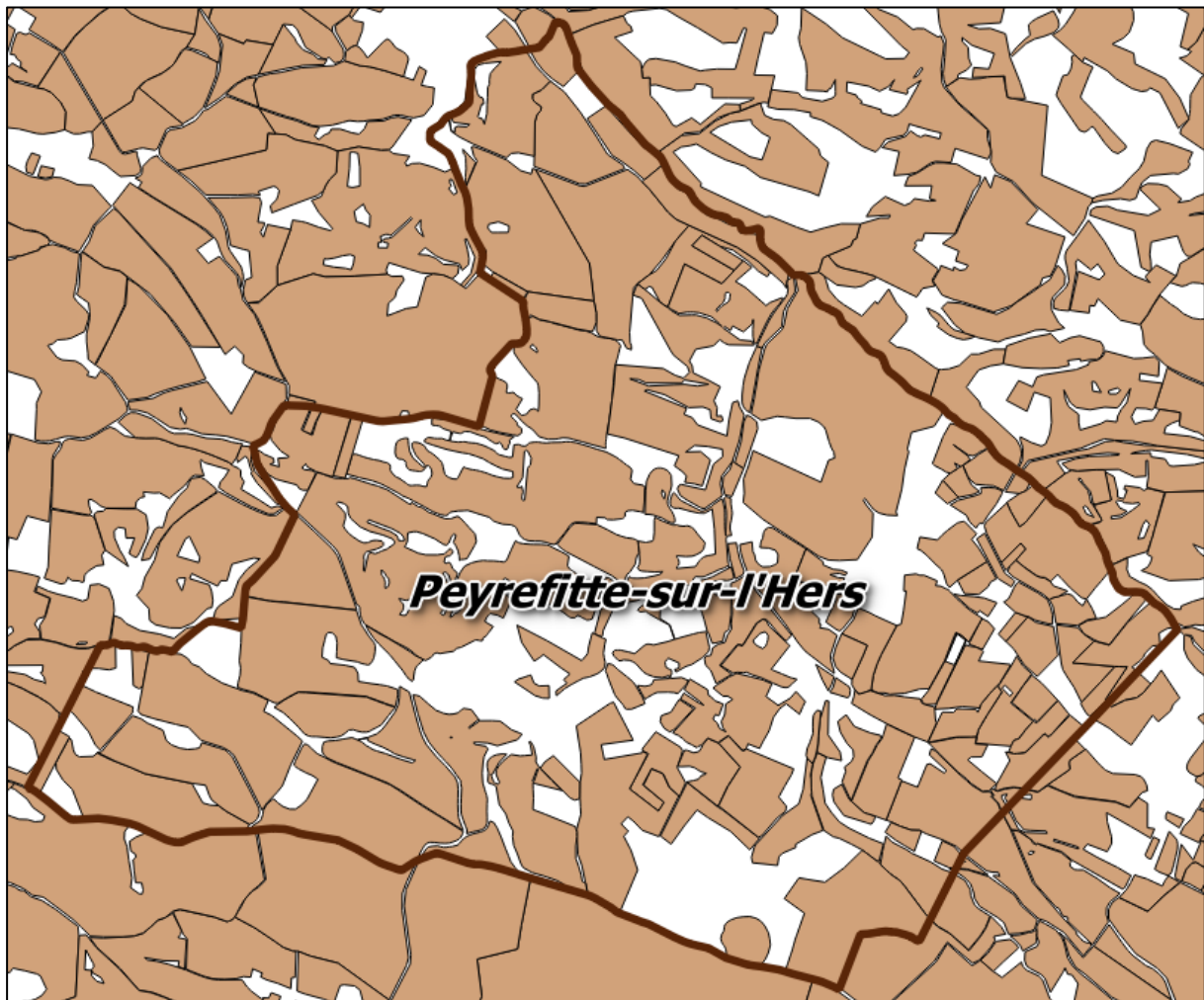
Peyrefitte-sur-l'Hers abrite des exploitations de petite taille. En effet, les agriculteurs ayant renseigné le questionnaire de concertation exploitent en moyenne 50 hectares en 2016.

L'activité agricole sur la commune de Peyrefitte a donc évolué ces dernières décennies vers :

- une diminution globale de l'activité,
- une baisse sensible du poids de l'élevage,
- la pérennité économique des exploitations est jugée comme « satisfaisante » par la majorité des agriculteurs de la commune.

Les terres de PEYREFITTE possèdent un potentiel agronomique limité pour la plus grande partie. Cependant la qualité des sols n'est pas égale sur tout le territoire.

Carte des surfaces agricoles issues du registre parcellaire graphique

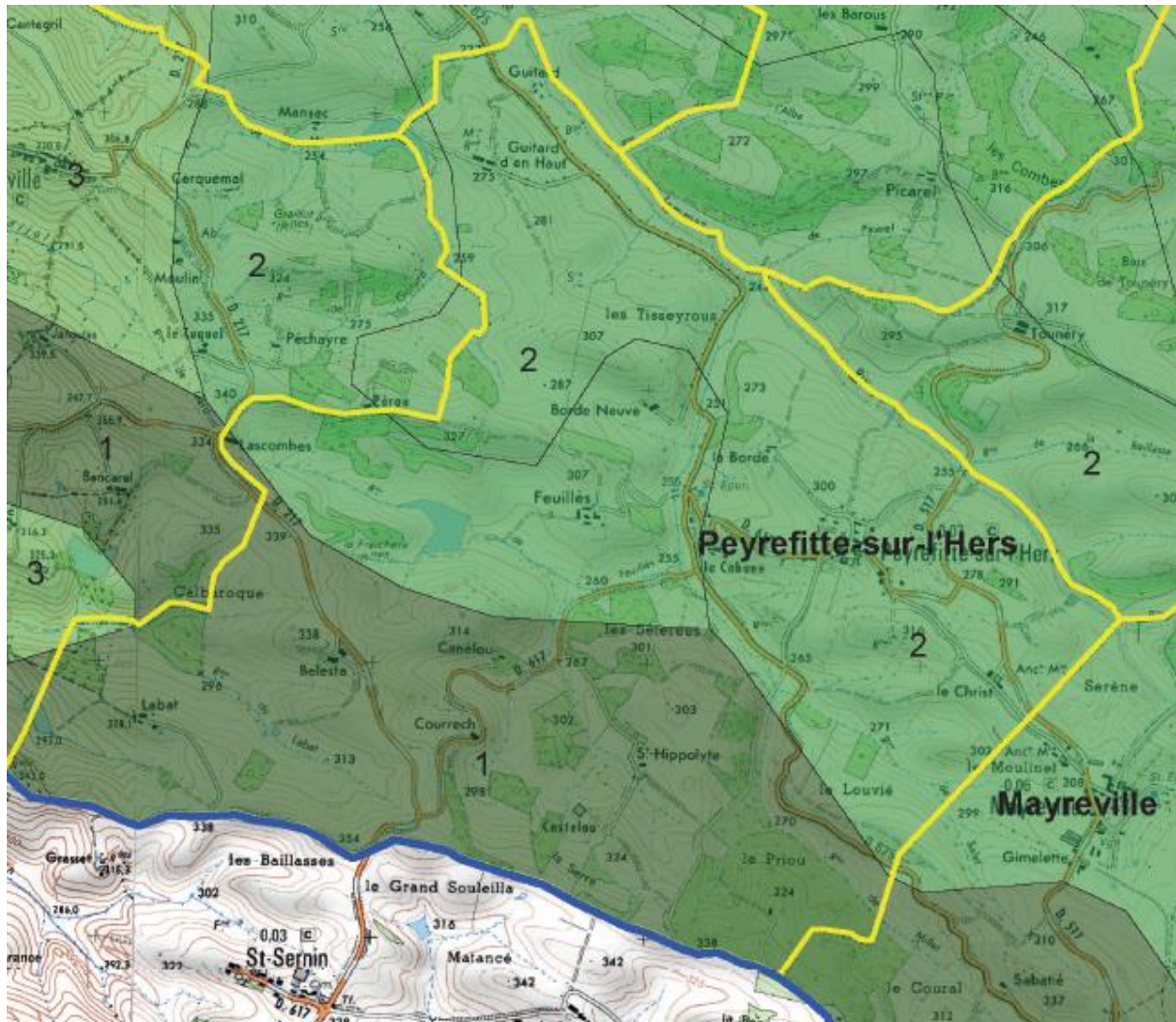


Source : Data.gouv.fr (données RGP 2012)

Légende :

 Surface agricole

Potentiel agronomique



Classes de potentialités agronomiques

- 1 - très forte densité de bon sol , RU classe 1 > 70%
- 2 - forte densité de bon sol, 70%>RU classe 1>50%
- 3 - RU classe 1 entre 30 et 50%, RU classe 2 et 3 entre 0 et 70%
- 4 - RU classe 1 entre 10 et 30%, RU classe 2 et 3 entre 0 et 90%
- 5 - RU classe 1 <10%, RU classe 2 entre 50 et 100%

Milieu forestier :

Les espaces boisés sont peu présents sur le ban communal. Le seul massif boisé remarquable de la commune, se situe à la frange sud-est du territoire, dépassant la frontière communale en direction de Mayreville.

Vue aérienne de Peyrefitte



Source : BingAerial

Contexte paysager

Unités paysagères

- La convention européenne du paysage définit le paysage comme l'ensemble du territoire perçu par une population. Le paysage est donc à la fois un territoire physique, dépendant de la géologie, de l'hydrographie, de la topographie, du climat, de l'occupation humaine, et un espace vécu, pour lequel chacun peut, en fonction de sa propre expérience et de ses connaissances en exprimer sa perception.

Situation paysagère supracommunale

- La commune est concernée au titre de l'Atlas des paysages de Languedoc-Roussillon par l'unité paysagère des "Collines de la Piège". Le paysage est relativement ouvert du fait d'une occupation du sol agricole. Les altitudes sont élevées (point culminant sur le territoire communal : 351 m) offrant ainsi des vues lointaines depuis les lignes de crête.



Les collines de la Piège - source : *Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon*

Aux confins ouest du département, l'avant-pays pyrénéen s'anime en rondes collines mollassiques : les collines de la Piège. Elles constituent la partie sud du Lauragais et s'étendent de Fanjeux à Toulouse entre la plaine du Lauragais au nord, la plaine de l'Ariège au sud et le Razès à l'est. Dans l'Aude, la Piège forme un ensemble de 30 kilomètres de long sur 15 kilomètres de large, variant de 200 à 400 mètres d'altitude. La Vixiège, l'Hers-Mort et la Ganguise traversent les collines en creusant des vallées planes et s'écoulent vers l'ouest pour rejoindre la Garonne. À l'écart des infrastructures des grandes plaines qui l'enserrent, la Piège reste très peu peuplée : les petits villages et les fermes isolées forment un maillage beaucoup moins dense que dans le sillon du Lauragais tout proche. Belpech (1200 habitants) dans la vallée de l'Ariège et Fanjeux (800 habitants) sont les bourgs les plus importants.

Situation paysagère communale

- Peyrefitte-sur-l'Hers est doté d'un paysage lisible à partir de 3 codes visuels. Issus d'un vocabulaire plastique, les codes visuels correspondent à des composantes permettant de décrire visuellement le paysage en quelques "coups de crayon". L'ensemble des codes visuels identifiés offre donc une "synthèse graphique" de l'organisation du paysage.
- **Trois codes visuels récurrents et prépondérants ont été retenus pour décrire le paysage de Peyrefitte-sur-l'Hers :**
 - **La ligne courbe** qui se matérialise par les formes érodées du relief collinaire présent sur le territoire. Ces lignes douces et sinueuses ont un rôle structurant fort : l'amplitude et la fréquence des ces ondulations topographiques créent des ambiances particulières. La courbe est également soulignée par les ripisylves bordant les cours d'eau nombreux sur la commune de Peyrefitte-sur-l'Hers.
 - **La transparence / l'ouverture.** Peyrefitte-sur-l'Hers est un territoire agricole offrant des paysages ouverts,. Les petits écrans boisés ne suffisent pas à créer des masques visuels conséquents pour contrebalancer l'ouverture des étendues agricoles. Il se produit alors un jeu de transparence d'ouvertures.
 - **La palette chromatique du paysage** de Peyrefitte-sur-l'Hers est liée à l'agriculture. Il s'agit d'une palette « rurale », « campagnarde », « terrestre ». Des camaïeux de verts, d'ocres et de beiges confortent l'harmonie « végétal / minéral ».

- **Les motifs paysagers identitaires sur le territoire communal**

Le motif paysager est un élément du paysage clairement identifiable doté de sens et de symbolique. En ce sens, deux motifs paysagers ont été retenus pour caractériser le paysage :

- **L'arbre dans le paysage** : dans l'inconscient collectif, l'arbre a une valeur symbolique très forte : il marque le trait d'union vivant entre l'homme et la nature, la terre et le ciel. Le motif de l'arbre est très présent dans le paysage de Peyrefitte-sur-l'Hers (de même que dans tout le territoire du Lauragais). Sa déclinaison est riche dans le paysage :
 - en masses boisées fragmentées, il témoigne des évolutions agricoles (remembrement, intensification de l'agriculture, recul de la forêt),
 - en alignement, il souligne avec rectitude et droiture les routes,
 - en rideau dans les ripisylves, il accompagne les lignes douces des cours d'eau
 - en haie bocagère, il renforce le sentiment de propriété, témoigne d'une volonté d'organisation et de structuration de l'occupation du sol, mais aussi protège les cultures du vent,
 - isolé, il porte en lui les influences culturelles de ce paysage identitaire et apporte un certain raffinement.

Par ailleurs, en fonction des essences, l'arbre joue un rôle paysager et esthétique variable. Les essences locales renvoient à une ambiance quelque peu méditerranéenne : il s'agit d'espèces xérophytes adaptées à la sécheresse du climat (cyprés, pin d'Alep, chêne vert, chêne pubescent, genévrier, prunelier, chardon,...). Certaines essences méditerranéennes ajoutent une connotation maritime (pin maritime, pin parasol) ou une connotation historique (cèdres, pins parasols agrémentant les parcs des riches habitations à partir du XIX^e). Les essences hydrophiles marquent la présence des cours d'eau et des zones humides : saule blanc, frêne, peuplier, tremble,...

- **L'eau** : la trame bleue est très présente dans le paysage de Peyrefitte-sur-l'Hers. Bien plus qu'un motif à la forte symbolique naturelle, l'eau représente également un motif d'aménagement, de pouvoir de l'homme sur la Nature. Ainsi, les retenues collinaires sont apparues dans le Lauragais à partir de la fin des années 1970 : elles consistent à barrer le cours d'un ruisseau entre deux collines pour

répondre à un objectif agricole d'irrigation. Très nombreux, les petits points d'eau type étangs et mares sont quelquefois peu perceptibles et se donnent à voir uniquement au détour d'un chemin de crête.

L'ensemble de ces motifs et codes visuels dépeint un paysage arcadien, savamment dessiné par le système agro-sylvo-pastoral et porteur d'une forte identité. Il fait référence à un mythe très ancien, le mythe de l'Arcadie, révélateur de naturalité. Le faible nombre de codes visuels et de motifs confère à ce paysage une forte lisibilité, mais aussi, par conséquent, une certaine sensibilité et fragilité. Un paysage particulièrement lisible (intelligible, compréhensible, appréhendable) sera davantage sensible à la moindre perturbation sur un plan paysager.

■ Les perceptions paysagères

➤ Les paysages des routes

Les routes situées en ligne de crête offrent des vues dégagées et lointaines sur le Lauragais (au Nord) et sur les Pyrénées (au Sud). Elles sont peu nombreuses sur le territoire de Peyrefitte-sur-l'Hers. En effet, la route la plus empruntée, la RD 625, est située en fond de vallée, n'offrant aucune perception paysagère lointaine.

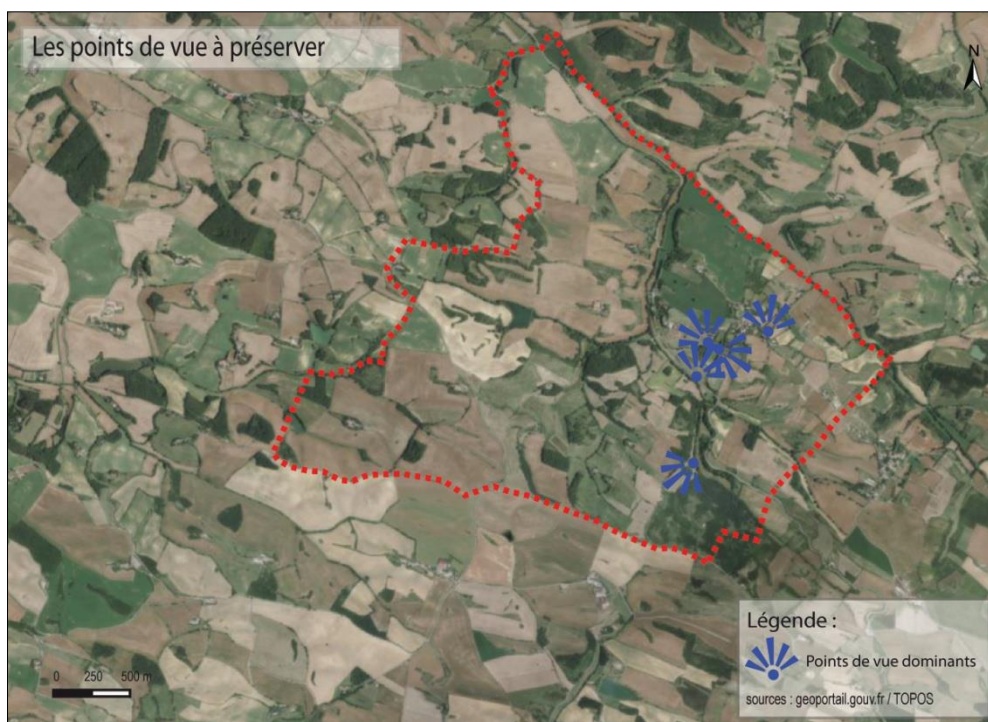
➤ Points de vue à protéger

La topographie aléatoire et ondulante de la commune est associée la présence de nombreux arbres et haies. Le paysage de Peyrefitte-sur-l'Hers offre des perspectives visuelles lorsqu'on se dirige vers le bourg.

L'observateur peut donc se laisser séduire par des jeux de perceptions :

- vues lointaines et dégagées depuis les lignes de crête,
- effets de perspective guidée par les versants des vallées pour un observateur en fond de vallée,
- effets de plongées / contre plongées grâce à l'irrégularité de la topographie.

Le village de Peyrefitte-sur-l'Hers est situé à flanc de coteaux sur une crête de faible amplitude. Avec une altimétrie moyenne de 300 m, il fait partie des implantations les plus hautes de ce secteur très vallonné sans pour autant dominer un vaste paysage.



Principales vues de qualité à préserver sur le territoire communal

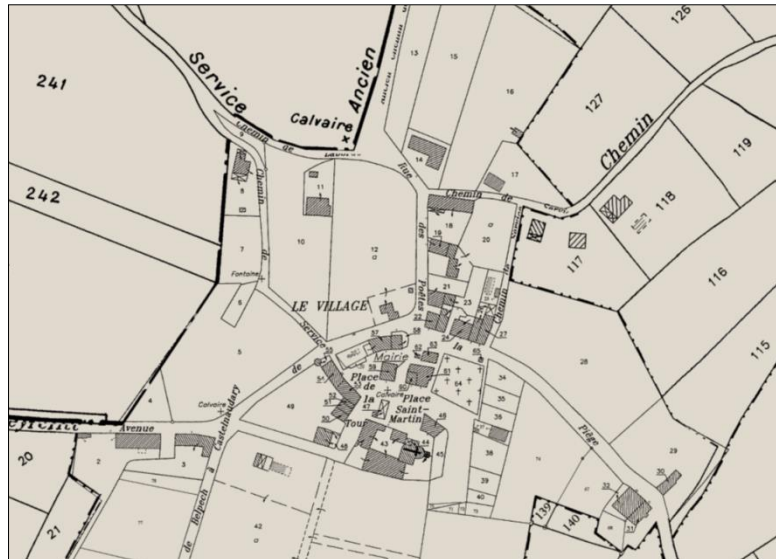
Paysage urbain

Généralités

- L'analyse de l'organisation d'une commune permet de déterminer les phases successives de son développement. Cette analyse permet de déterminer le type d'habitat existant sur la commune et préfigure les objectifs de ce document en la matière.
- Le mitage de l'habitat est peu présent sur la commune de Peyrefitte-sur-l'Hers. Il est lié à l'héritage de l'activité agricole et n'est pas conforme aux objectifs prônés par la loi SRU en terme de gestion économe et rationnelle de l'espace.
- L'organisation urbaine de la commune se compose :
 - du centre-bourg de Peyrefitte-sur-l'Hers ;
 - d'un bâti épars sur le territoire communal et constitué le plus souvent par des bories isolées.
- Le petit patrimoine, végétal (arbre isolé par exemple) ou bâti (croix, murs, bâtisses) constituait des repères pour les déplacements.

Le centre historique

- Le plan du village présente une forme éclatée autour de nombreux espaces libres "publics" sans structure organisée identifiable. Il s'agit sans doute d'un plan issu d'anciens bâtis agricoles structurés autour d'espaces de travail. La route RD 617 crée une délimitation entre le cœur ancien avec l'église et la tour et une sorte de faubourg s'émiettant en bâti diffus.



- Les constructions à usage d'habitation sont régulièrement alignées sur la voie publique, créant des fronts bâtis. Les bâtiments sont de forme et de modénature simple. Ils sont dédiés principalement à l'habitat et aux remises. Les constructions sont édifiées sur un ou deux niveaux.
- Par ailleurs, Peyrefitte-sur-l'Hers comporte une forte présence du bâti en pierre avec l'église, la tour et les anciens remparts ainsi que quelques bâtiments d'habitation dans la partie la plus ancienne. Le bâti agricole ancien bien qu'enduit, comporte la marque de chaînages et d'encadrements de baie en pierres taillées. Des bâtiments plus récents XVIII^e et XIX^e siècle présentent des éléments constructifs en briques de terre cuite.

Les écarts

- L'habitat dispersé, reflet de l'essor passé de l'agriculture, représente un patrimoine vernaculaire qu'il convient de protéger. Il correspond le plus souvent à un bâti traditionnel, maison de maître, ferme typique avec des annexes pour le matériel agricole. L'aspect est le plus souvent massif, avec des annexes accolées dans le prolongement du corps principal.
- Ces écarts sont relativement nombreux, généralement de petite taille : "Guitard d'en Bas", "Guitard d'en Haut", "La Borde", "Bordeneuve", "La Fraichère", "Las Combes", "Canélou", "Castelou", "Labat",...
Un écart est plus important : "Feuillés". Il présente un ensemble de bâtiments agricoles sur une crête opposée à l'Est du village.

Les éléments bâtis remarquables

- A ce bâti traditionnel, on note la présence d'un riche patrimoine d'intérêt architectural :
 - Ancien château de Peyrefitte-sur-l'Hers, époque gothique et renaissance,
 - Vestige d'une tour de l'enceinte du village XV^e siècle,
 - Eglise paroissiale Saint Martin, romane, XVII^e et XIX^e siècles.

Les dents creuses et les extensions

- L'espace urbain prend une place de plus en plus grande. Cette urbanisation se traduit par un redéploiement du bâti, c'est-à-dire une extension qui peut prendre différentes formes, selon différents contextes et différentes contraintes.

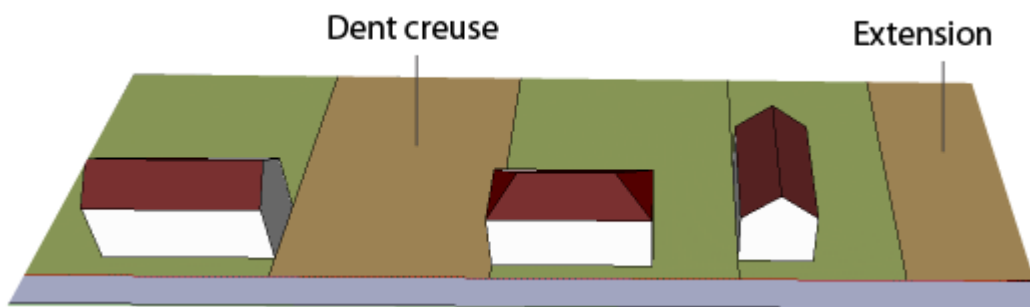
Les dents creuses

- Une dent creuse est une parcelle ou un groupe de parcelles non bâties insérées dans un tissu construit. C'est un espace non occupé entouré de constructions en ville. Un terrain vague est par exemple une dent creuse. Elle peut être créée par la démolition d'un édifice, la rétention foncière...

- Le comblement de dent creuse est également à prendre en compte, puisqu'il représente un potentiel urbain non négligeable. Dans ce cas, il convient, notamment dans des secteurs à l'architecture traditionnelle, de veiller à l'aspect de la construction, de manière à ce qu'elle s'intègre dans son environnement. Le comblement des dents creuses n'est pas visible. Le secteur est relativement homogène d'un point de vue architectural et les constructions en dents creuses sont peu nombreuses. La loi Grenelle 2 cherche à lutter contre l'étalement urbain, synonyme de mauvaise gestion du sol et qui se traduit par le grignotage progressif du périurbain et par une régression des surfaces agricoles, naturelles et forestières. Elle cherche aussi à rechercher un aménagement économe de l'espace par densification.

Les extensions

- Il s'agit d'agrandir une ville ou un village en effectuant une ouverture de nouveaux espaces périphériques à l'urbanisation. Ces extensions s'effectuent la plupart du temps sur des terres utilisées par l'agriculture ou sur des secteurs naturels. Ce sont ainsi 60 000 hectares qui sont nouvellement urbanisés chaque année en France. Elles ont aussi, bien souvent, un impact important sur le paysage et le cadre de vie.
- Les extensions récentes sont éparpillées et présentent une certaine homogénéité architecturale. Les constructions présentent des hauteurs et des volumes similaires, les couleurs de toitures et de façades restent dans les mêmes teintes. On observe un alignement régulier de ces dernières; en revanche le retrait par rapport à la voie initiale est important.



La distribution du parcellaire

- La taille du parcellaire est variée, de même que l'emprise au sol des constructions et leur implantation. Plusieurs petites parcelles sont présentes, avec des formes diverses (les constructions implantées sur la quasi-totalité de la parcelle existent dans la commune), alors que les parcelles les plus grandes sont régulièrement peu ou pas bâties.
- On estime que les densités moyennes varient de 8 à 50 logements à l'hectare. Cette grande disparité est liée :
 - à la présence de maisons de village, comptant une superficie en jardin limitée,
 - au développement de constructions pavillonnaires isolées sur leurs parcelles. La taille des parcelles atteignent rapidement les 1000 m² pour répondre: à un foncier abordable, à la demande d'habitants de grands espaces privés, à la demande publique d'avoir une superficie suffisante pour les réseaux (assainissement par exemple).
- On observe finalement une dichotomie entre les logements anciens et les opérations les plus récentes. Nous rencontrons un paysage urbain qui a évolué avec le développement de l'automobile et l'industrialisation de la production du logement.

Les voies



- La commune de Peyrefitte est desservie par un axe principal : la RD 625. Cette voie ne traverse pas le bourg, elle traverse le territoire communal d'Ouest en Est et reste en fond de vallée. Par ailleurs, des chemins communaux permettent d'accéder aux écarts.
- Seule la RD 617 permet de rejoindre le centre-bourg. La vitesse bien souvent excessive des automobilistes la rend dangereuse.

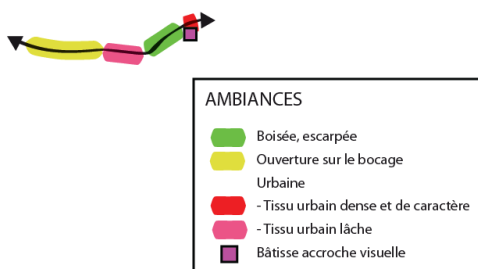
Les entrées de ville

- L'analyse des « entrées de ville » permet d'avoir une première approche sensible et visuelle du territoire communal. L'importance de ces voies qui introduisent l'entrée dans l'espace urbain est primordiale dans la perception que l'on aura de la commune. L'analyse permet aussi de souligner un conflit d'usage, un point noir paysager, la qualité de l'entrée, etc. mais sans intervenir sur la gestion même de la voirie. La desserte de la commune est assurée par la voirie départementale et la voirie communale.
- L'accès par la RD 617 de l'Est ou de l'Ouest permet une bonne perception de la globalité du village sur la ligne de crête. Le bâti diffus neuf ou ancien ne perturbe pas cette vision. Le maillage végétal de haies d'arbres et d'arbustes est un constituant important du paysage en marge du village.
- Les entrées de village se caractérisent par :
 - des bâtisses de caractère en entrée de village,
 - la place du végétal permettant de créer une zone tampon entre les espaces agro-naturels et l'urbain.



Les différents entrées de village

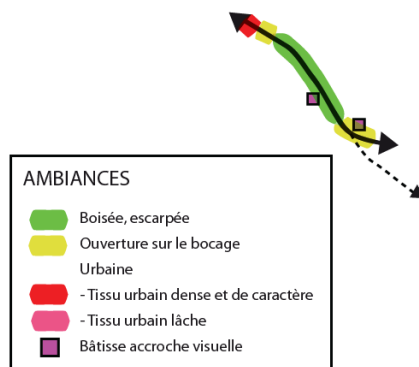
1 L'entrée Ouest par l'Avenue de la Piège



Entrée Ouest, RD 617

- Cette entrée un des entrées principales de la commune.
- La transition se fait de manière progressive. L'omniprésence de la végétation permet d'obtenir des transitions paysagères plus douces.
- Le tissu urbain devient de plus en plus dense en entrant dans le bourg. Cette entrée est marquée par la présence de grandes bâtisses imposantes. La topographie accentue cette impression de grandeur.

2 L'entrée Est, par la RD 617



Entrée Est, RD 617

- Cette entrée est également une entrée importante de Peyrefitte-sur-l'Hers.
- La transition entre les espaces naturel et bâti se fait progressivement grâce à une route arborée et à une densité de bâti très lâche.
- La route étant étroite et sinueuse, les véhicules doivent donc être vigilants et ralentir. Certains passages offrent une belle perspective visuelle sur les collines. Souvent, la hauteur de la végétation obstrue le paysage et les habitations.
- La typologie de bâti est ici principalement pavillonnaire jusqu'à l'arrivée dans le centre-bourg. Le front bâti marque l'arrivée dans le bourg ancien de Peyrefitte-sur-l'Hers.

Paramètres sensibles

- La forme de la construction aura une incidence sur la prise au vent et sur la consommation énergétique. Une forme plutôt carrée est préférable à une forme rectangulaire ou trop découpée. Pour une même surface habitable, une construction à plusieurs niveaux permet de profiter de l'inertie.
- L'implantation par rapport aux autres maisons joue également un rôle dans la consommation d'énergie : la mitoyenneté totale ou partielle profitera naturellement d'une inertie décuplée par rapport à une construction isolée sur sa parcelle.
- Les matériaux de construction choisis peuvent aider à tempérer l'habitation : exemple avec la filière minérale: béton, parpaings, terre cuite, béton cellulaire. A côté des traditionnels parpaings, qui nécessitent une isolation rapportée, il existe des matériaux à isolation répartie (intégrée au mur), comme par exemple les briques de terre cuite, qui permettent à partir d'une certaine épaisseur, un bon confort d'été en laissant une maison plus fraîche, et un bon confort d'hiver en restituant la chaleur accumulée durant les beaux jours.
- Il faut porter une attention particulière à l'isolation des logements : une isolation extérieure permet d'annuler ou de diminuer les ponts thermiques (fibre de bois, matériaux organiques). A côté des isolants traditionnels (laines minérales, matériaux pétrochimiques), les isolants naturels tel que le chanvre, ouate de cellulose, paille, lainages, fibres de bois permettent une isolation saine et durable.

Santé Publique

Sites industriels et activités de service

- La commune n'est pas concernée par ce genre d'établissements (données BASIAS).

Mines et carrières

- Aucune mine ou carrière n'est recensée sur le territoire communal (données <http://www.georisques.gouv.fr>).

Cadre de vie

Les gaz à effet de serre (GES) sont des composants gazeux qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre, contribuant à l'effet de serre. L'augmentation de leur concentration dans l'atmosphère terrestre est un facteur soupçonné d'être à l'origine du récent réchauffement climatique.

Le dioxyde de carbone est le principal (en quantité) gaz à effet de serre produit par l'activité humaine, 74 % du total.

- Les émissions de gaz à effet de serre peuvent venir de sources multiples. Ces sources peuvent être :
 - les déplacements de personnes vers les centres urbains pour le travail et les loisirs ;
 - l'utilisation de l'énergie dans les bâtiments : chauffage, eau chaude, électricité...
 - l'urbanisation de sols naturels végétalisés stockant initialement le CO₂,
 - le transport des marchandises...

La qualité de l'air

L'air que nous respirons peut contenir des substances indésirables, en quantité variable selon les lieux et les sources de pollution recensées.

Au cours du temps, cette pollution a beaucoup évolué. D'abord essentiellement industrielle, elle est désormais plus diffuse, liée à de multiples sources (circulation automobile, transport routier, industrie, agriculture intensive,...). Elle a également changé de nature (moins de soufre et de fumées noires, émergence des particules fines et de l'ozone).

Les risques sanitaires de mieux en mieux quantifiés imposent de réduire au maximum les émissions : même à faibles doses, la pollution atmosphérique a un impact sur la santé.

- Un Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie (SRCAE) est en vigueur dans la région Languedoc-Roussillon. Il a été approuvé le 24 avril 2013.

Environnement sonore

Le bruit doit être pris en compte dans les projets d'urbanisme car il peut affecter gravement l'état de santé des populations exposées.

Il peut être à l'origine :

- de troubles du sommeil à proximité d'infrastructures de transport mais aussi au voisinage d'activités économiques ou de loisirs bruyants,
- d'une gêne, d'un inconfort qui se traduit par des contraintes importantes apportées à l'usage du logement ou des espaces extérieurs dans les zones d'habitation,
- de réactions de stress conduisant à des pathologies parfois graves tant somatiques ou nerveuses que psychiques.

- Le bruit généré par les flux routiers est aujourd'hui très faible. Une augmentation potentielle de ces flux devra être pris en compte dans les futurs aménagements.

Analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers La notice pour les cartographies du renouvellement urbain

- La commune dispose de nombreuses parcelles actuellement non urbanisées et présentant un potentiel de renouvellement urbain.
- Les parcelles **urbanisables immédiatement**, disposant d'une superficie minimale (5 ares) et d'un accès direct à l'emprise publique suffisamment large (15 mètres) sont répertoriées en **orange** ;
- Les parcelles concernées se situent à l'intérieur des zones urbaines.
- Ce relevé des espaces libres intra urbains va permettre de calculer leur potentialité de logements et de population. En effet, les parcelles urbanisables immédiatement sont constructibles sans restriction.
- La densité est généralement plus faible et moins maitrisable dans le cas du comblement des dents creuses.

Dents creuses de la commune



Consommation foncière à destination d'habitat

- L'analyse porte sur la consommation foncière qu'a connue la commune sur les 10 dernières années, en se basant sur les données transmises par la commune, en l'occurrence, les permis de construire.
- Entre 2008 et 2018, il y a eu un total de 6 autorisations d'urbanisme déposées concernant :

- la construction de 3 maisons individuelles,
- 3 réhabilitations d'anciennes bâtisses, changement de destination

La consommation de foncier totale à destination d'habitations a été équivalente à 0,38ha, soit une consommation de 0,038 ha par année

- Au regard de l'ensemble de ces données, la consommation foncière destiné à production de logement s'est portée sur une surface de 0.38 ha, pour un total de 6 logements réalisés, soit une moyenne de 15 log/ha .
- Il est important de noter que sans la réhabilitation et les anciennes bâtisses ces 10 dernières années, la consommation foncière moyenne par logement individuel atteint 7,89 logements/ha.

Conclusion sur les effets de la consommation foncière à l'horizon 2030 :

- La création de logements dans d'anciennes constructions a permis l'accueil de population en limitant la consommation foncière.
- La commune a connu sur cette période un réel ralentissement de la production de logements par un effet combiné de la crise immobilière et d'un rétention foncière forte. La rétention foncière est essentiellement due à une surestimation du coût du foncier.
- La population communale se caractérise par le vieillissement progressif de sa population avec un renforcement de la catégorie des 45-59 ans.
- Il apparaît ainsi que les efforts de développement d'une offre d'habitat variée doivent être poursuivis pour permettre l'accueil de tous types de populations et limiter la consommation foncière.

Cartographie de la consommation foncière de la commune



Construction
Réhabilitation
Bâti existant avant 2008

Cartographie de la consommation foncière du centre-bourg

